

PDTUC

Les annexes



Les annexes

- 1. CORRÉLATION ENTRE LE PLAN POUR LA CAPITALE DE 1999 ET LE PLAN DIRECTEUR DES TERRAINS URBAINS DE LA CAPITALE (PDTUC)**
- 2. CORRÉLATION ENTRE LE PLAN DE SECTEUR DU CŒUR DE 2005 ET LE PLAN DIRECTEUR DES TERRAINS URBAINS DE LA CAPITALE**
- 3. SYNTHÈSE DU BILAN ET DES ANALYSES DES COMPOSANTES DES TERRAINS URBAINS**
- 4. FICHES SYNTHÈSE DES PROMENADES**
- 5. LES ÉCOSYSTÈMES ET HABITATS NATURELS VALORISÉS (EHNV) DANS LES TERRAINS URBAINS**
- 6. RÉSUMÉ DE L'INITIATIVE DE MISE EN VALEUR DES BERGES DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS**
- 7. RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE EN LIGNE (2010)**

ANNEXE 1

CORRÉLATION ENTRE LE PLAN DE LA CAPITALE DE 1999
ET LE PLAN DIRECTEUR DES TERRAINS URBAINS DE LA
CAPITALE (PDTUC)

1. Introduction

Dans le cadre du processus d'élaboration du PDTUC, il a fallu s'assurer de la correspondance entre les grandes orientations du PCC de 1999 et les directions de planification du plan en élaboration. D'une part, il fallait vérifier la pertinence pour l'échelle d'application entre le Plan Horizon 2067, le plan des terrains urbains en cours d'élaboration, et le Plan de secteur du cœur de la capitale qui a suivi le PCC de 1999. D'autre part, il convenait de mettre à jour certains des énoncés en rapport avec l'évolution du contexte de planification de la région de la capitale, en 2013.

Les énoncés de politiques et les faits saillants du Plan de la capitale du Canada de 1999 ont été colligés et présentés sous forme de tableau en mettant en relation les rôles les objectifs, les orientations et les lignes directrices envisagés dans le PDTUC. Lorsque un énoncé s'applique directement au Plan Horizon 2067 ou au plan de secteur du cœur, il est en est fait mention.

L'intérêt du tableau résultant de cet exercice est entre autres de :

- S'assurer que le contenu pertinent du PCC de 1999 n'ait pas été perdu dans les processus de planification en cours;
- Faciliter l'évolution de la planification tout en s'assurant de la cohérence entre les enjeux et les objectifs ainsi que la réalisation d'un concept d'aménagement qui réponde aux besoins du présent et des préoccupations du futur, selon une vision à long terme.

Le PCC de 1999 propose comme grand objectif l'énoncé suivant pour les terrains urbains :

« Le **secteur urbain** offrira un cadre symbolique d'une grande richesse au siège du gouvernement ainsi qu'aux principaux ministères fédéraux. Il sera aussi, dans la capitale, le lieu privilégié pour mettre en valeur la culture, l'histoire et les valeurs canadiennes. Dans le secteur urbain, le réseau de promenades et de points d'accès panoramiques ainsi que les rivières et le canal Rideau à caractère historique conduiront les visiteurs aux principaux endroits à voir de la capitale. Le canal Rideau demeurera un des principaux lieux d'activités récréatives et un élément important de l'expérience des visiteurs dans la capitale. On améliorera les liens d'accès entre le parc de la Gatineau et le cœur de la capitale ».

Cet énoncé renferme les principaux rôles et objectifs du Plan des terrains urbains.

2. Tableau de correspondance

PCC 1999 – BUTS	PDTUC – RÔLES ET OBJECTIFS	AUTRES
Le cadre de la capitale (4.)		
Les aires de patrimoine naturel (4.1) Un réseau d’aires de patrimoine naturel protégeant les éléments importants des écosystèmes.	R-1; O -1	
Les espaces verts urbains (4.4) Des espaces verts urbains comme éléments importants du cadre de la capitale et du réseau de corridors de verdure et leur utilisation comme lieux privilégiés pour mettre en scène les événements, les activités et les programmes d’interprétation dans la capitale.	R-1; O-2; R-2; O 1, 2 ET 3	
Les cours d’eau et les terrains riverains (4.5) Des cours d’eau et des terrains riverains accessibles et leur promotion à titre de symboles permanents du patrimoine naturel et culturel canadien.	R-1; O-2 R-2, O-2 ET 3	
L’esthétique et le design urbain (4.6) Des normes architecturales et d’aménagement qui intègrent l’architecture, le paysage de rue, l’espace public, le milieu bâti et le milieu naturel pour définir une identité digne d’une capitale nationale.	R-2; O 1-2	
Le patrimoine bâti et les paysages culturels (4.7) La protection et la préservation du patrimoine bâti et des paysages culturels comme éléments importants de l’identité de la capitale.	R-2; O2	
Les ressources archéologiques (4.8) La préservation et l’interprétation des ressources archéologiques comme moyen de raconter l’histoire du Canada.	R-2; O-2	
Les destinations de la capitale (5)		
Les destinations des visiteurs (5.1) La création d’un réseau des destinations pour les visiteurs afin de les aider à explorer la capitale et à perfectionner leur connaissance du Canada.	R-2; O-3	
La Cité parlementaire (5.1.1) La conservation, l’aménagement et la mise en valeur de la Cité parlementaire à titre de cœur symbolique et politique du pays, de point d’intérêt national, de scène centrale des grandes célébrations nationales et de point focal de la capitale.		PLAN DE SECTEUR DU CŒUR
Le boulevard de la Confédération (5.1.2) Un lieu où se retrouvent les principales institutions culturelles et politiques canadiennes, le parcours cérémonial officiel du Canada, le point central des activités et de l’interprétation de la capitale.	EXTENSION DES FONCTIONS : R-2; O-3 R-3- O-1	PLAN DE SECTEUR DU CŒUR

PCC 1999 – BUTS	PDTUC – RÔLES ET OBJECTIFS	AUTRES
Les lieux publics réservés à l'art et aux commémorations (5.1.3) La commémoration de personnes, d'événements ou de faits marquants de l'histoire du pays à des endroits visibles, accessibles et symboliquement représentatifs de la capitale.	EXTENSION DES FONCTIONS : R-2; OBJECTIF-3	PLAN DE SECTEUR DU CŒUR
Les institutions culturelles nationales (5.1.4) : Des institutions culturelles nationales qui mettent en valeur l'histoire, les réalisations et les cultures du Canada, qui sont visibles et accessibles et qui répondent aux besoins en matière de programmation	R-2-OBJECTIF-3 R3-O-1 ET 2	
Les énoncés d'orientation (5.2.1) Des installations fédérales qui répondent aux besoins des programmes et qui fournissent un milieu de travail harmonieux et dont l'emplacement tient compte des effets sur la région.	R-3 O1 ET 2	
Les immeubles fédéraux en périphérie du Cœur de la capitale (5.2.3) : Des installations et des pôles d'emplois fédéraux répondant aux besoins des ministères et dont les fonctions et la nature sont compatibles avec les quartiers adjacents.	R-3 O1 ET 2	
Les réseaux de la capitale (6.)		
Les points d'accès à la capitale et les artères panoramiques (6.1) : Des voies d'accès attrayantes à la capitale qui procurent le sentiment d'être arrivé à bon port tout en répondant aux besoins d'information, d'orientation et de services des visiteurs qui arrivent dans la région de la capitale nationale	R-2; O-1 ET 2	
Les voies d'accès interprovinciales (6.2) La fluidité du mouvement des personnes, des marchandises et des véhicules entre les rives ontarienne et québécoise de la région de la capitale nationale.	R-3-O 2	LIAISONS INTERPROVINCIALES
Le réseau de promenades (6.3) Un réseau de promenades panoramiques sécuritaire, pittoresque et efficace qui donne accès aux sites et aux destinations de la capitale	R2- O1, 2 ET 3 R3-O2	POLITIQUE SUR LES PROMENADES
Le réseau de sentiers récréatifs (6.4) Un réseau de sentiers récréatifs sécuritaire et panoramique proposant un accès non motorisé aux lieux et aux destinations de la capitale.	R2-O1 R3-O2	PLAN STRATÉGIQUE DES SENTIERS DE LA CAPITALE (2006)

ANNEXE 2

CORRÉLATION ENTRE LE PLAN DE SECTEUR DU CŒUR DE
2005 ET LE PLAN DIRECTEUR DES TERRAINS URBAINS DE
LA CAPITALE

Introduction

Dans le cadre du processus d'élaboration du PDTUC, il a fallu s'assurer de la correspondance entre les grandes orientations du Plan de secteur du cœur de la capitale de 2005 et les directions de planification que le plan en préparation avance. Le secteur du cœur est l'un des secteurs du territoire des terrains urbains et comme son nom l'indique, le secteur central de la capitale, où les sites névralgiques sont concentrés.

Il a également fallu mettre à jour certains des énoncés en rapport avec l'évolution du contexte de planification de la région de la capitale, en 2013. La plupart des principes et des énoncés peuvent être aisément extrapolés à l'ensemble du territoire urbain; ils s'appliquent donc hors du cœur.

Les énoncés de politiques et les faits saillants du plan pour le secteur du cœur de la capitale du Canada ont été colligés et présentés sous forme de tableau en mettant en relation les rôles et les objectifs envisagés dans le PDTUC. Lorsqu'un énoncé s'applique directement au Plan Horizon 2067.

Enfin, certains énoncés relatifs aux programmes de commémoration et d'interprétation doivent être revus à la lumière des récentes modifications au mandat de la CCN. Quoi qu'il en soit, les sites du territoire urbain demeurent des lieux pouvant accueillir des événements, des monuments et autres projets initiés par d'autres.

1. Résumé du Plan de secteur du cœur de la capitale (extrait des pages Vi-VII)

« Le *Plan de secteur du cœur de la capitale* représente l'énoncé principal de politiques du gouvernement fédéral en matière d'aménagement et de développement du cœur de la capitale pour les vingt prochaines années (2005 – 2025).

Le Plan, élaboré par la Commission de la capitale nationale (CCN) au nom du gouvernement fédéral, est l'aboutissement d'un processus de planification qui a comporté trois étapes : une *Vision d'avenir pour le cœur de la région de la capitale*, publiée en 1998; un *Concept du cœur de la capitale du Canada*, publié en 2000; l'étape actuelle et finale (2003 - 2005), le *Plan de secteur du cœur de la capitale*.

(...) Bien qu'il se concentre sur les terrains fédéraux, suivant l'esprit d'harmonisation intergouvernementale, il encourage les autres partenaires fédéraux et les administrations locales à reconnaître ses énoncés de politiques dans leurs propres plans. (...)

Le Plan reconnaît que le cœur de la capitale demeure un lieu de rencontre en évolution constante, façonné par des décennies d'événements, d'études, de visions et de planification. Il cherche à préserver le rôle symbolique et fonctionnel du cœur de la capitale en appuyant la mission de la CCN qui consiste à planifier l'aménagement physique et l'utilisation des terrains fédéraux dans la capitale et à promouvoir et à animer la région au moyen d'activités de programmation, d'interprétation et de commémoration.

Le Plan a principalement pour objet de définir un cadre d'aménagement par le biais d'énoncés de politique et d'initiatives et d'orienter l'aménagement, la programmation, la préservation du patrimoine bâti et naturel, l'intégrité environnementale, le transport, l'animation et la qualité de l'architecture et de la conception urbaine sur les terrains fédéraux du cœur de la capitale. Cet outil important pour la CCN et les autres ministères et autres organismes fédéraux guidera le processus décisionnel et encadrera les futures initiatives d'aménagement ».

2. Corrélation

Les énoncés ci- haut concordent avec le parti d'aménagement proposé pour le Plan directeur des terrains urbains. Celui-ci repose sur les mêmes valeurs et partage les mêmes ambitions quant aux terrains fédéraux dans la capitale.

Les grands objectifs généraux s'appliquent aux terrains hors du cœur.

- Communiquer la perspective d'avenir du gouvernement fédéral concernant le cœur de la capitale
- Élaborer des principes, des buts et des politiques en vue de guider la prise de décision relative à l'aménagement des terrains d'importance qui servent à appuyer les fonctions significatives de la capitale;
- Déterminer les terrains nécessaires et à définir l'utilisation optimale de ces terrains en fonction des besoins futurs de la capitale;
- Guider les ministères fédéraux dans leurs décisions relatives aux installations futures;
- Renforcer les liens entre le cœur de la capitale et les autres attractions de la capitale;
- Cibler les stratégies d'utilisation des terrains et d'investissement foncier du gouvernement fédéral dans le cœur de la capitale;
- Encadrer la réalisation de plans d'aménagement plus détaillés des terrains fédéraux dans le cœur de la capitale.

Le tableau ci-dessous établit la corrélation entre les énoncés de politiques extraits du Plan de secteur du cœur et les rôles et objectifs du Plan directeur des terrains urbains en cours d'élaboration.

Ce tableau a l'intérêt de visualiser rapidement la cohérence entre les objectifs respectifs du Plan de secteur du cœur et ceux du concept d'aménagement du Plan directeur des terrains urbains qui l'englobe.

3. Tableau de correspondance

Plan de secteur du cœur – Orientations d'ensemble	PDTUC
<p>Utilisation du sol : S'assurer que l'utilisation des terrains fédéraux répondra aux besoins des symboles et des institutions culturelles d'importance nationale, des installations fédérales, des parcs et espaces publics, des gouvernements étrangers et renforcer l'intégration des liens entre les domaines de la capitale et civique.</p>	Rôles 1, 2 et 3
<p>Expérience : Améliorer l'utilisation, l'appréciation, l'animation et la sécurité en offrant aux visiteurs et aux résidents des expériences mémorables lors de leur exploration et de leur découverte de la capitale.</p>	Rôle 2, Objectifs 1, 2, 3
<p>Esthétique et forme urbaines : Créer, à partir des caractéristiques remarquables existantes, un esprit du lieu et un panorama d'ensemble rehaussés par une architecture, des rues, des parcs et des espaces publics de qualité.</p>	Rôle 2, Objectifs 1 et 2
<p>Patrimoine : Proposer une approche plus large de la préservation du patrimoine bâti, des paysages culturels et des ressources archéologiques de la capitale.</p>	Rôle 2 Objectif 2
<p>Environnement naturel : Établir une approche globale de la préservation et de la restauration de l'environnement naturel.</p>	Rôle 1; Objectif 1
<p>Espaces verts, parcs, scènes et places publiques : Concevoir et entretenir ces espaces de façon durable en cherchant à les préserver, à les améliorer et à les utiliser de façon optimale et responsable.</p>	Rôle 1; Objectifs 1 et 2
<p>Installations fédérales : Planifier et gérer les installations de l'administration fédérale de façon durable, efficace et efficiente.</p>	Rôle 3, Objectifs 1 et 2
<p>Transport urbain durable : Améliorer les liens et faciliter la mobilité et le déplacement des visiteurs et des résidents en cherchant une meilleure intégration des systèmes de déplacement entre Gatineau et Ottawa.</p>	Rôle 3, Objectif 2
<p>Accessibilité et sécurité : Équilibrer l'accessibilité, le déplacement et la sécurité pour agrémenter l'expérience lors de la visite de la capitale.</p>	Rôle 1. Objectif 2 Rôle 2; Objectif 3 Rôle 3, Objectifs 1 et 2
<p>Perspectives visuelles : protéger et améliorer, de concert avec les partenaires, les principales perspectives visuelles sur les symboles nationaux et la primauté des édifices du Parlement.</p>	Rôle 2, Objectif 2
<p>Monuments commémoratifs et art public : Rehausser le rôle symbolique, esthétique et l'expérience éducative en s'assurant de la représentativité des diverses facettes de la mosaïque canadienne transmises par les monuments commémoratifs et les œuvres d'art et en augmentant le nombre de lieux commémoratifs ailleurs que sur la colline du Parlement et la place de la Confédération.</p>	Rôle 2, Objectif 3

Plan de secteur du cœur – Orientations d'ensemble	PDTUC
LES PROPOSITIONS DU PLAN POUR LES AIRES À CARACTÈRE DISTINCT :	
<p>Le canal Rideau : Rehausser le rôle du canal en tant qu'une des caractéristiques déterminantes du paysage de la région de la capitale nationale, redéfinir les espaces ouverts et les ouvrages actuels en tant que parcs urbains riverains et les édifices donnant sur le canal</p>	Rôle 1, Objectif 2 Rôle 2, Objectifs 1, 2 et 3 Rôle 3, Objectif 2
<p>La rivière des Outaouais : Protéger et mettre en valeur la rivière en tant que témoin de notre patrimoine culturel et bâti, protectrice de nos paysages naturels, garante de notre qualité de vie, agent de développement économique et point de contact entre les lieux, les communautés et les gens.</p>	Rôle 1, Objectifs 1 et 2 Rôle 2, Objectifs 2 et 3 Rôle 3, Objectifs 1 et 2

ANNEXE 3

SYNTHÈSE DU BILAN ET DES ANALYSES DES COMPOSANTES DES TERRAINS URBAINS

Introduction

La CCN a pour mission principale de :

« d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale »¹

Le *Plan directeur des terrains urbains de la capitale* a pour objet d'établir le cadre d'aménagement et d'utilisation du sol des propriétés d'intérêt fédéral pour les prochaines 50 années, vers 2067. Ce premier plan directeur doit se fonder sur une vision inspirante. Il doit proposer des orientations applicables aujourd'hui et demain, en étroite corrélation avec le Plan pour la capitale du Canada - Horizon 2067. Ce plan est complémentaire au Plan directeur de la Ceinture de verdure et à celui du parc de la Gatineau. Il englobe le Plan de secteur du cœur de la capitale, le secteur à l'avant-scène de la mise en valeur de la capitale. Le secteur du cœur regroupe la plus grande concentration de biens immobiliers fédéraux. Les grands monuments et symboles nationaux s'y retrouvent.

Trois (3) autres secteurs entourent le cœur et en sont une extension. Et ce sont les terrains répartis dans ces secteurs qui font l'objet du plan directeur des terrains urbains de la Capitale.

Ce document présente la synthèse de l'étape du bilan faisant suite aux inventaires et aux analyses stratégique et opérationnelle effectuées de 2009 à 2011 par la firme d'expert-conseils Del Degan Massé avec la contribution du personnel de la CCN.

Les inventaires ont permis d'avoir un portrait précis des terrains : leur localisation, leurs caractéristiques biophysiques, leurs fonctions, leurs propriétaires, leurs dimensions et leur cachet.

Les deux rondes d'analyses, conduites avec le personnel de la CCN ainsi qu'avec les principaux partenaires fédéraux ont permis de faire ressortir les enjeux de nature opérationnelle et stratégique qui ont un impact pour la planification à long terme comme pour la gestion immédiate de ces terrains.

Les terrains urbains représentent un peu plus de 4 120 ha de propriétés fédérales et de terrains d'intérêt pour la capitale situés dans sa zone urbanisée centrale. 60% de ceux-ci appartiennent à la CCN.

¹ L.R.C (1985), ch. N-4, art. 10

Les terrains urbains hors cœur présentent une physionomie variée et complexe, en raison des nombreux propriétaires, fonctions et juridictions distribués à travers les milieux urbains. On y retrouve des installations fédérales (principalement secteurs d'emplois), des institutions culturelles et des lieux patrimoniaux, des parcs, des espaces verts et des milieux naturels, des promenades et des sentiers récréatifs.

La synthèse du bilan présente les caractéristiques, les enjeux et les défis de planification pour chacune des cinq (5) grandes composantes de ce territoire. Ces grandes composantes sont :

- Les espaces verts et bleus
- Les secteurs d'emplois et installations fédérales (autres que CCN)
- Les grandes institutions culturelles et symboliques
- Le réseau des promenades et des sentiers
- Les autres terrains de la CCN sans vocation déterminée.

Cette synthèse traite aussi de problématiques qui concernent plus d'une composante ou qui s'adressent plus spécifiquement au travail de gestionnaire de la CCN. Ce sont la conservation et mise en valeur du patrimoine et des paysages culturels, la création de lieux significatifs et accueillants tout comme la contribution à une région de la capitale viable, ainsi que les enjeux relatifs à la mobilité durable et active.

Le portefeuille foncier fédéral fait partie de la physionomie de la capitale. Les sites sont vus, fréquentés autant par la population locale que par les visiteurs. Aussi, l'apparence des lieux signalant la présence de la capitale est importante tout comme l'interface de ces lieux avec leur voisinage.

1. L'héritage

Plusieurs paysages valorisés de la Capitale résultent des premiers plans d'embellissement, notamment les Plans de Todd et Bennet (Rapport Holt) de la Commission d'embellissement d'Ottawa, qui a créé les deux premières promenades, du Canal Rideau (maintenant de la Reine-Elizabeth) et de Rockcliffe.

Suite aux recommandations de ces premiers planificateurs de la capitale et, ensuite, de Jacques Gréber (1950), le gouvernement fédéral a acquis un ensemble de terrains. Ils étaient destinés à créer un réseau de verdure pour embellir le paysage et à donner une réserve foncière suffisante pour les projets du gouvernement ou de la région (transport, services publics, etc.).

Certaines orientations du Plan Gréber apparaissent encore d'actualité :

- l'embellissement par la nature
- la mise en valeur des panoramas visuels sur les symboles historiques et nationaux (ex. Tour de la Paix),
- l'aménagement de routes de plaisance (promenades) planifiées non en fonction de la vitesse, mais pour la découverte et pour relier avec efficacité les lieux d'emplois du gouvernement fédéral.
- le développement de quartiers centraux complets à proximité de centres d'emplois qui évitent les « interminables et quotidiens déplacements superflus » (Plan Gréber, 1950, page 160),
- la récréation au contact de la nature.

Les décisions gouvernementales en matière de localisation de ses effectifs ainsi que ses investissements immobiliers et d'infrastructure ont des impacts sur les fonctions urbaines et régionales (transport, habitation, commerce, emploi,) et, de manière réciproque, les décisions locales ont des effets sur les fonctions et les symboles de la capitale, paysage, panorama visuel et sur les façons de s'y rendre.

L'héritage de grande qualité des aménagements au fil du temps est à poursuivre et à renouveler pour s'adapter à des préoccupations de développement urbain viable.

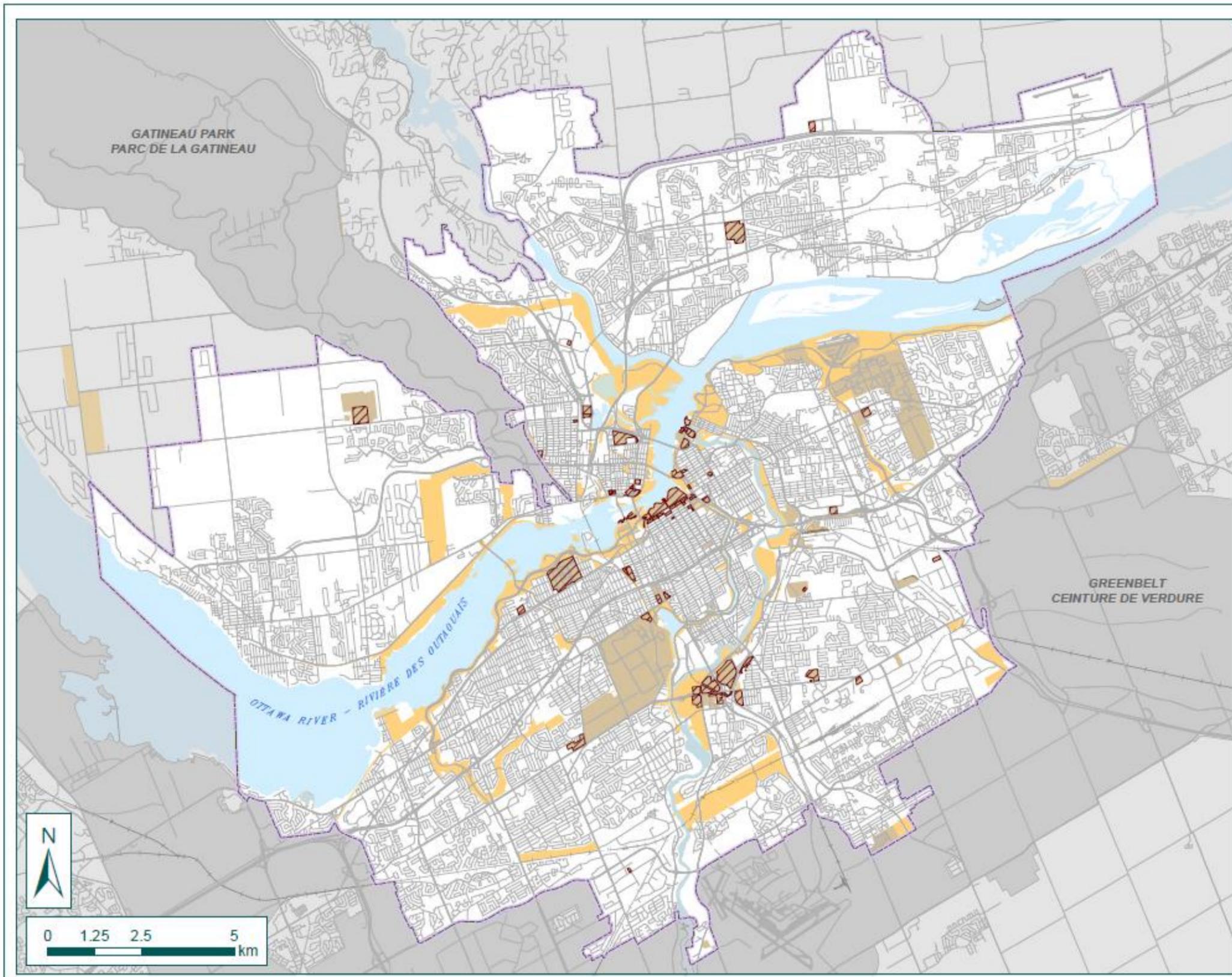
2. Le territoire

2.1 La répartition des terrains selon les propriétaires²

La CCN est propriétaire de près de 60 % des terrains urbains. Ses propriétés sont en majeure partie composés d'espaces verts et récréatifs.

Les autres 40% sont répartis entre plusieurs agences et ministères du gouvernement fédéral, dont la distribution est présentée à la carte ci-dessous.

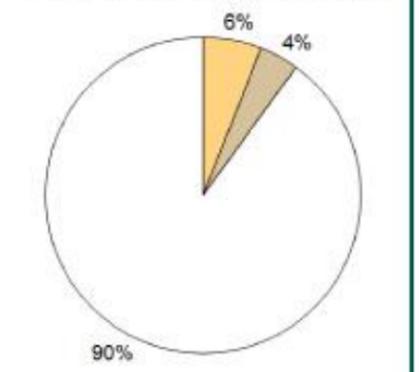
² Les informations produites sur la carte sont antérieures à la date d'émission de cette dernière et il est possible que certaines propriétés fédérales aient fait l'objet de transactions immobilières depuis.



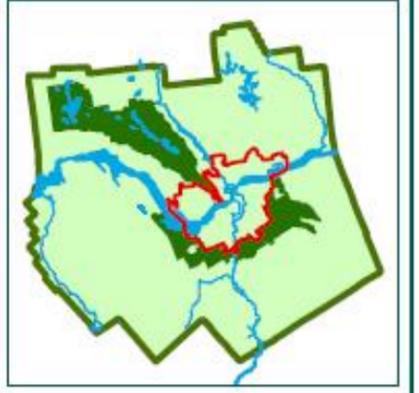
Urban Lands: Overview
Terrains urbains : Vue générale

- Legend • Légende**
- NCC Lands
Terrains de la CCN
 - Other Federal Lands
Autres terrains fédéraux
 - Public Works
Travaux publics
 - Non-federal Public & Private Lands
Terrains non fédéraux publics et privés
 - Urban Lands Planning Zone
Secteur d'aménagement pour les terrains urbains

Comparison by percentage of total area
Comparaison par pourcentage de superficie totale



NCR Overview - Vue générale de la RCN



2.2 Les grandes composantes

2.2.1 Les espaces verts et bleus

Les espaces verts et bleus constitués d'un important réseau de corridors verts, d'abord en rive (Rivière des Outaouais, Gatineau, Rideau et canal Rideau) et à l'intérieur des terres (notamment le site de la Ferme expérimentale centrale et ses abords, et certains corridors de sentiers récréatifs, tels Pinecrest). Ils comprennent aussi les grands parcs de la Capitale, tels les parcs du lac Leamy, Jacques-Cartier nord, Brébeuf, Vincent-Massey, Hog's Back et des Commissaires.

Ce réseau vert représente plus de la moitié de l'assiette foncière fédérale en milieu urbain et appartient en majeure partie à la CCN. Onze (11) écosystèmes valorisés en font partie. C'est dire l'importance de ces propriétés fédérales pour la protection des milieux naturels, des paysages culturels et de l'accès public aux rives.

Le maintien de ces lieux de verdure et leur restauration sont cruciaux pour la protection de l'environnement et de la biodiversité et pour leur mise en valeur pérenne, ce qui est au centre de la mission de la CCN. Les espaces verts offrent un potentiel de liens écologiques, paysagers et récréatifs avec la Ceinture de verdure, le parc de la Gatineau et le secteur du Cœur.

Legs des premiers planificateurs de la capitale et figures structurantes de son paysage verdoyant, ces espaces verts et bleus servent à des activités diverses, ils sont utilisés pour les déplacements actifs et récréatifs. L'accès aux terrains riverains représente un enjeu de mobilité. Les rives ont aussi un potentiel de développement d'activités nautiques ou de transport inter-rive surtout récréotouristiques.

Un des grands enjeux réside dans la conciliation entre leur utilisation récréative dans l'expérience de la capitale avec les impératifs de conservation de l'environnement. Cela pose un défi de planification et de concertation entre de nombreux partenaires ayant différents intérêts. En effet, de nombreux organismes fédéraux, provinciaux ou locaux en plus de particuliers interviennent fréquemment dans le système des espaces verts et bleus.

Enfin, certains lieux (parcs) accueillent des rassemblements, des activités de commémoration ou des événements (tel le parc des Commissaires pour Festival des tulipes). Quelques-uns sont très sollicités pour toutes sortes d'activités et ont même dépassé leur capacité d'accueil.

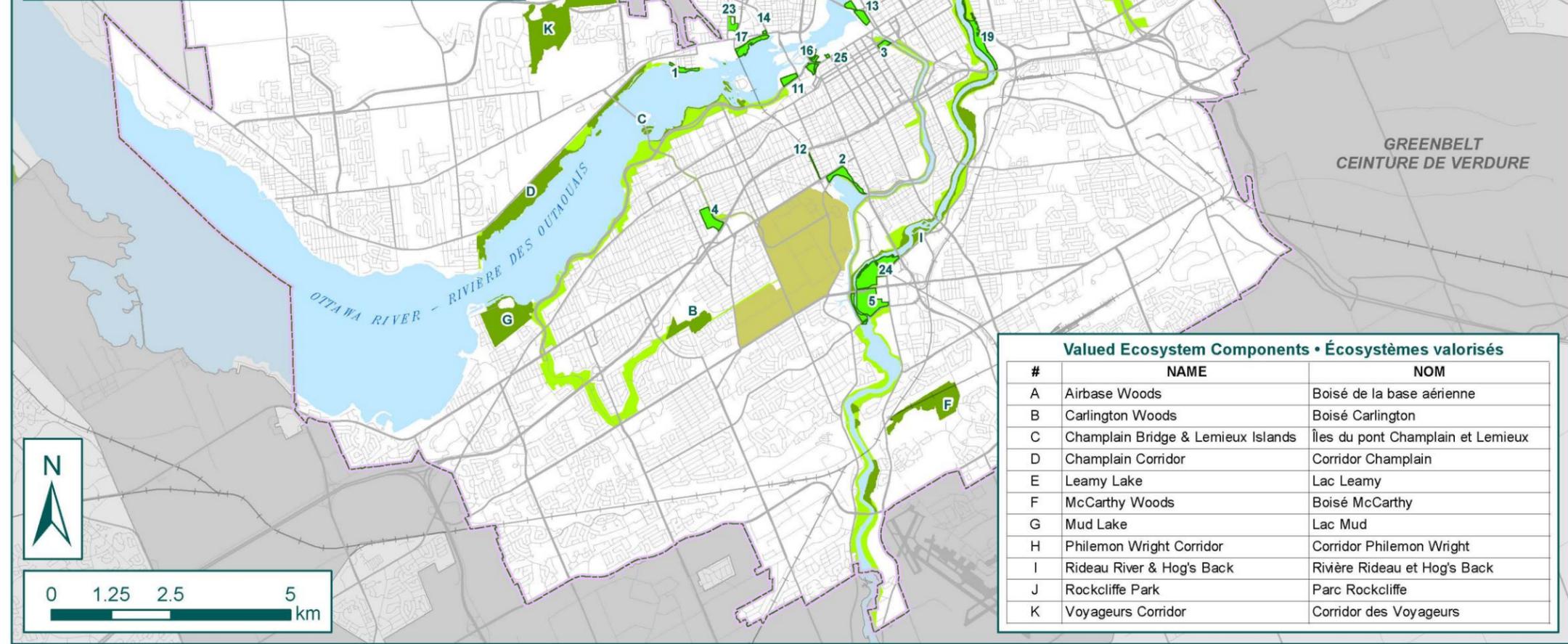
Urban Lands: Greenspaces

Terrains urbains : Espaces verts

Legend • Légende

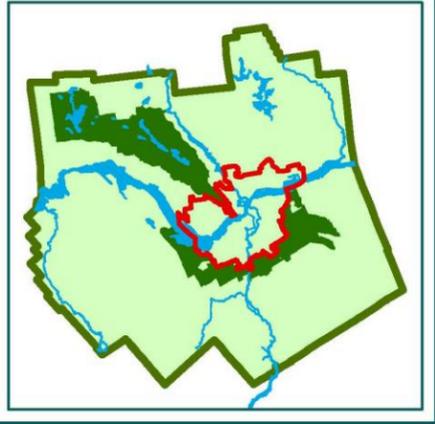
-  NCC Parks
Parcs de la CCN
-  Valued Ecosystem Components
Écosystèmes valorisés
-  Urban Corridors
Corridors urbains
-  Central Experimental Farm
Ferme expérimentale centrale
-  Urban Lands Planning Zone
Secteur d'aménagement pour les terrains urbains

NCC Parks • Parcs de la CCN		
#	NAME	NOM
1	Brébeuf Park	Parc Brébeuf
2	Commissioners Park	Parc des Commissaires
3	Confederation Park	Parc de la Confédération
4	Hampton Park	Parc Hampton
5	Hog's Back Park	Parc Hogs Back
6	Jacques-Cartier Park North	Parc Jacques-Cartier Nord
7	Jacques-Cartier Park South	Parc Jacques-Cartier Sud
8	King Edward Park	Parc longeant l'avenue King Edward
9	Kingsview Park	Parc Kingsview
10	Leamy Lake Park	Parc du lac Leamy
11	LeBreton Flats Park	Parc des plaines LeBreton
12	Linear Park - Ontario	Parc Linear - Ontario
13	Major's Hill Park	Parc Major's Hill
14	Montcalm Taché Park	Parc Montcalm-Taché
15	Nepean Point	Pointe Nepean
16	Portage Bridge Park	Parc du Pont-du-Portage
17	Portageurs Park	Parc des Portageurs
18	Rideau Falls & Green Island Park	Chutes Rideau et parc de l'île Verte
19	River Road Park	Parc du Chemin - River
20	Rockcliffe Park	Parc Rockcliffe
21	Sentier de l'île Park	Parc du Sentier-de-l'île
22	Stanley Avenue Park	Parc de l'avenue Stanley
23	Tank Park	Parc des Chars de Combat
24	Vincent Massey Park	Parc Vincent Massey
25	Wellington Street Park	Parc de la rue Wellington



Valued Ecosystem Components • Écosystèmes valorisés		
#	NAME	NOM
A	Airbase Woods	Boisé de la base aérienne
B	Carlington Woods	Boisé Carlington
C	Champlain Bridge & Lemieux Islands	Îles du pont Champlain et Lemieux
D	Champlain Corridor	Corridor Champlain
E	Leamy Lake	Lac Leamy
F	McCarthy Woods	Boisé McCarthy
G	Mud Lake	Lac Mud
H	Philemon Wright Corridor	Corridor Philemon Wright
I	Rideau River & Hog's Back	Rivière Rideau et Hog's Back
J	Rockcliffe Park	Parc Rockcliffe
K	Voyageurs Corridor	Corridor des Voyageurs

NCR Overview - Vue générale de la RCN



2.2.2 Les secteurs d'emplois et autres installations fédérales (autres que CCN)

Les installations fédérales de la capitale, dont Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada est le principal gestionnaire, accueillait 145 000 employés fédéraux en 2006³, principalement au Cœur et dans 5 pôles d'emplois stratégiquement localisés près de ce dernier et dans une trentaine d'installations réparties sur le territoire.

Les cinq (5) pôles d'emplois suivants regroupent 20 % de tous les effectifs fédéraux de la capitale⁴ :

- Tunney's Pasture
- Confederation Heights
- Complexe du chemin Montréal (CNRC)
- Complexe de la rue Booth (RNCAN), par ailleurs en voie de reconversion (2013)
- Le Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Ces pôles d'emplois, résultat d'un demi-siècle de planification, donnent une marge de manœuvre au gouvernement pour planifier la localisation et l'expansion éventuelle de ses effectifs.

Faisant partie maintenant de milieux urbains structurés qui se sont développés à leur pourtour, il est de plus en plus question de mieux les arrimer aux communautés avoisinantes et de participer à un effort d'intensification urbaine. Une meilleure intégration à leur voisinage demande de résoudre certains irritants qu'apportent la circulation de transit et le fait qu'ils soient déserts hors des heures de travail.

Certains ministères comme TPSGC ont adopté des politiques pour considérer dans leur planification les enjeux locaux tout en répondant d'abord aux besoins du gouvernement.

Certains secteurs d'emplois sont localisés stratégiquement sur la ligne du TLR à Ottawa (Pré Tunney, Station de Train, 530 du Tremblay) ou celle du Rapibus à Gatineau (Boulevard de la Carrière), et ils adjacents secteurs urbains en redéveloppement.

Un autre enjeu de planification urbaine d'ensemble est la conversion de tout ou partie de ces grands ensembles à d'autres fins que l'emploi fédéral (comme le pôle de la rue Booth). Prévoir la constitution de nouveaux campus d'emplois et leur distribution efficace sur le territoire représente un autre enjeu relatif aux emplois fédéraux dans la capitale.

Les missions diplomatiques et les autres fonctions de représentation nationale ou internationale, surtout concentrées au Cœur et près du canal Rideau, font partie des attributs de la Capitale. L'implantation de celles-ci hors cœur pourrait contribuer à la mise en valeur de terrains urbains.

³Source : 2007-2008 *Canada's Capital Region Federal Employment Survey*, Commission de la capitale nationale et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. La situation en 2013 peut être différente compte tenu des activités de consolidation des lieux d'emplois entreprises par TPSGC. Cependant, la majorité des emplois fédéraux demeurera au cœur et dans sa proximité immédiate

⁴ Ibid.

LISTE DES SECTEURS D'EMPLOIS ET AUTRES INSTALLATIONS FÉDÉRALES

#	NOM
01	*Complexe Confederation Heights
02	*Pré Tunneys
03	*Complexe rue Booth
04	Ferme expérimentale centrale
05	Immeuble Louis Saint-Laurent
06	*Complexe du Chemin de Montreal
07	Place Vanier
08	Place Vincent Massey
09	*Administration centrale de la GRC
10	Complexe Skyline
11	1600 chemin Star Top
12	22 rue de Varennes
13	550 boulevard de la Cité
14	Tour de bureaux Billings Bridge
15	Parc d'affaires Camelot
16	Société canadienne d'hypothèques et de logement
17	Centre d'affaires Carling
18	MCN - Centre de conservation
19	Parc d'affaires Colonnade
20	Coventry Square
21	Centre d'études fédéral
22	Édifice Graham Spry
23	Holland Cross
24	Parc d'affaires Lancaster
25	Immeuble Leomont
26	Centre de préservation Bibliothèque et Archives Canada
27	Complexe Qualicum
28	Campus corporatif Queensway
29	Parc d'affaires Walkley / St-Laurent
30	Immeuble Woodroffe
31	530 rue Tremblay

* : Les cinq (5) pôles d'emplois désignés ainsi dans le Plan de la capitale du Canada de 1999

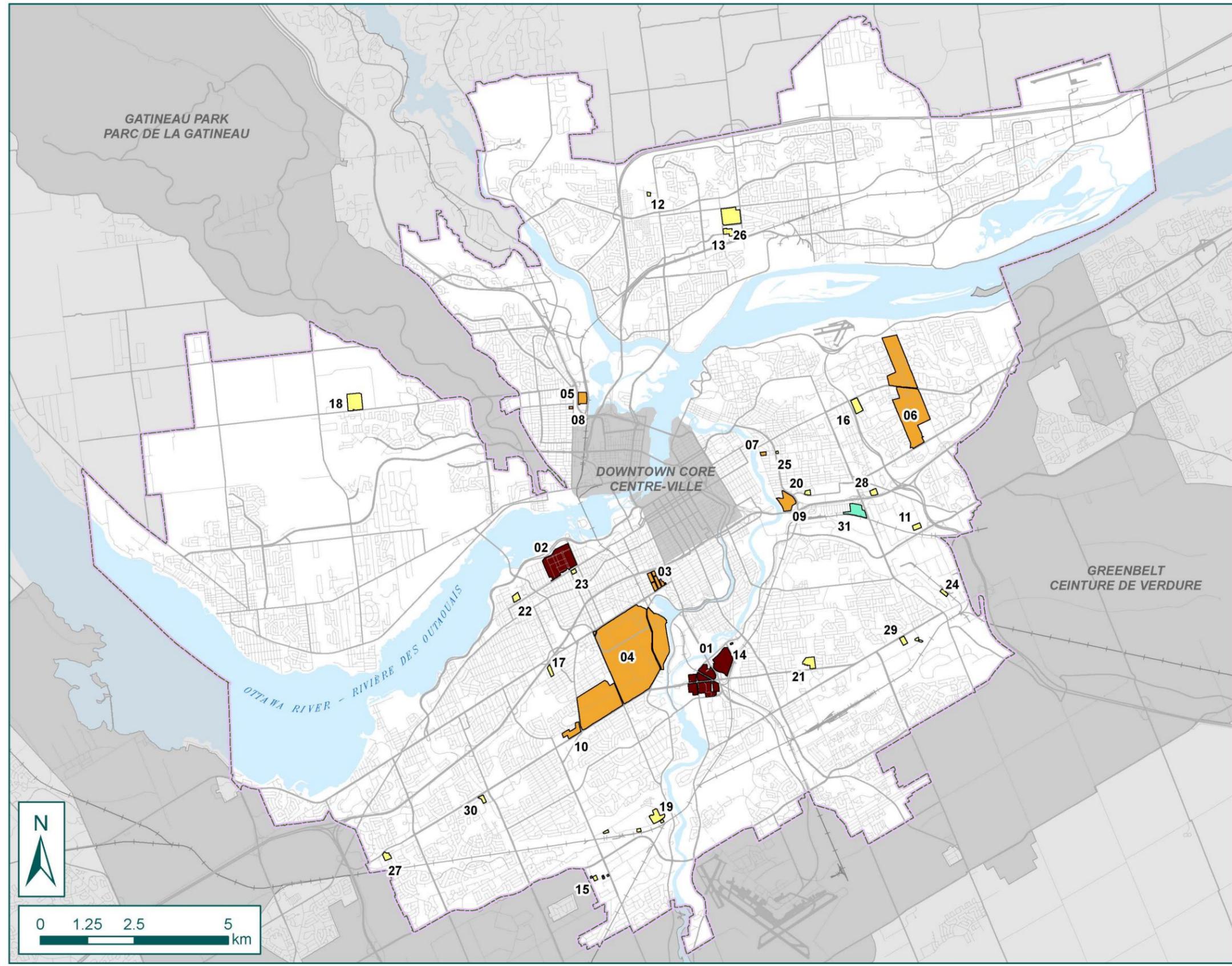
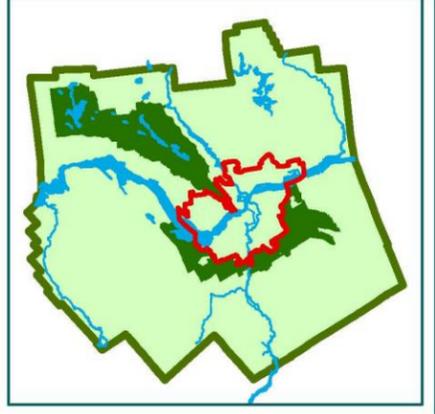
Urban Lands: Federal Employment Sites (with building floor space > 10 000m²)

Terrains urbains : Sites d'emplois fédéraux (avec une superficie de bâtiment > 10 000m²)

Legend • Légende

- Federal Employment Sites
Sites d'emplois fédéraux
-  Primary
Primaire
 -  Secondary
Secondaire
 -  Tertiary
Tertiaire
 -  Emerging
Émergent
 -  Urban Lands Planning Zone
Secteur d'aménagement pour les terrains urbains

NCR Overview - Vue générale de la RCN



2.3 Le réseau des promenades et des sentiers

Les promenades

Le réseau des promenades, hormis celles du parc de la Gatineau, se déploie en grande partie dans le secteur urbain du côté d'Ottawa, et principalement en rive. Ses origines remontent au début du XX^e siècle dans la foulée du courant « *City Beautiful* » et son développement s'est poursuivi des années 1950 à 1980. Les promenades, initialement aménagées pour permettre un accès bucolique aux espaces aérés éloignés à l'époque du centre-ville (Todd, 1903), ont ensuite été développées pour offrir un réseau de circulation agréable et efficace rejoignant les nouvelles installations fédérales, décentralisées après le Plan Gréber.

Ce réseau, dont une bonne part longe les cours d'eau, permet des liens entre la Colline Parlementaire et la périphérie de la capitale. Il relie les pôles d'emplois et les attractions de la capitale situées tant au Cœur qu'à l'extérieur de celui-ci (par exemple, le Musée de l'aviation et de l'espace, le Musée de l'agriculture).

La promenade du Colonel-By fait partie du parcours officiel d'arrivée dans la capitale des dignitaires depuis l'aéroport.

Le concept des promenades vise à procurer une expérience visuelle cinématique où le confort, l'agrément et l'accessibilité se conjuguent dans les déplacements entre le Cœur et les pôles d'emplois ainsi qu'avec les zones habitées. Elles demeurent des artères de circulation distinctes du réseau local.

L'emprise fédérale des corridors des promenades et leur accès routier limité ont permis de maintenir ce bien dans le domaine public, et, de ce fait, avantagé la préservation de ce paysage culturel (absence de spéculation et d'urbanisation).

Les corridors des promenades procurent aussi des espaces verts utilisés pour la récréation. Par contre, l'animation demeure faible, particulièrement hors cœur. La mise en valeur des attraits riverains est souhaitée et ceci implique une amélioration de la connectivité avec les communautés environnantes pour faciliter l'accès aux berges. La vitesse élevée de circulation le long des rives et le peu de traverses piétonnières balisées peuvent rendre périlleux l'accès aux rives à partir des quartiers limitrophes.

L'utilisation croissante du réseau de promenade à des fins de navette entraîne des problématiques de congestion. Ceci peut apparaître comme une contradiction avec les objectifs du concept original axés sur l'agrément et la découverte de la capitale. Le réseau de promenades demeure cependant discontinu faute d'un maillage complet. Par ailleurs, dans une perspective de transport actif et durable, le bouclage à privilégier devrait peut-être se faire avec les réseaux piétonniers ou cyclables plutôt qu'avec les réseaux autoroutiers.

Les promenades, les routes et les entrées à la capitale, les systèmes de transport collectif sont des infrastructures vitales non seulement pour accéder aux activités nationales et aux lieux d'emplois du gouvernement fédéral, mais aussi aux autres usages de la ville. Ils donnent accès et visibilité aux fonctions de la capitale en plus de permettre les déplacements dans la trame urbanisée. Ces infrastructures relèvent de nombreuses juridictions (ex. locale, provinciale, fédérale) impliquant pour la CCN la nécessité de travailler en partenariat et de partager ses objectifs pour la capitale.

Capital Links
Les liens de la capitale

Legend • Légende

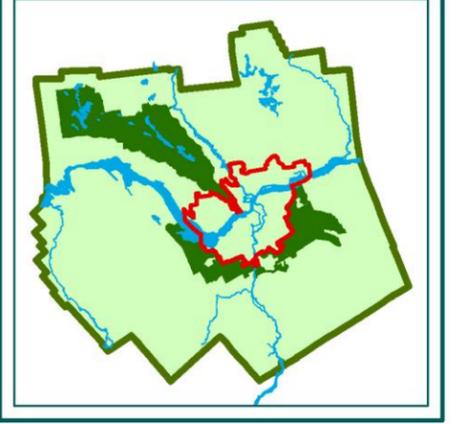
- NCC Parkway
Promenade de la CCN
- Capital Arrival
Accès à la capitale
- Capital Arrival (Railway)
Accès à la capitale (Chemin de fer)
- Scenic Entry
Entrée panoramique
- Confederation Boulevard
Boulevard de la Confédération
- NCC Recreational Pathway
Sentier récréatif de la CCN

**Point of Arrival
Point d'arrivée**

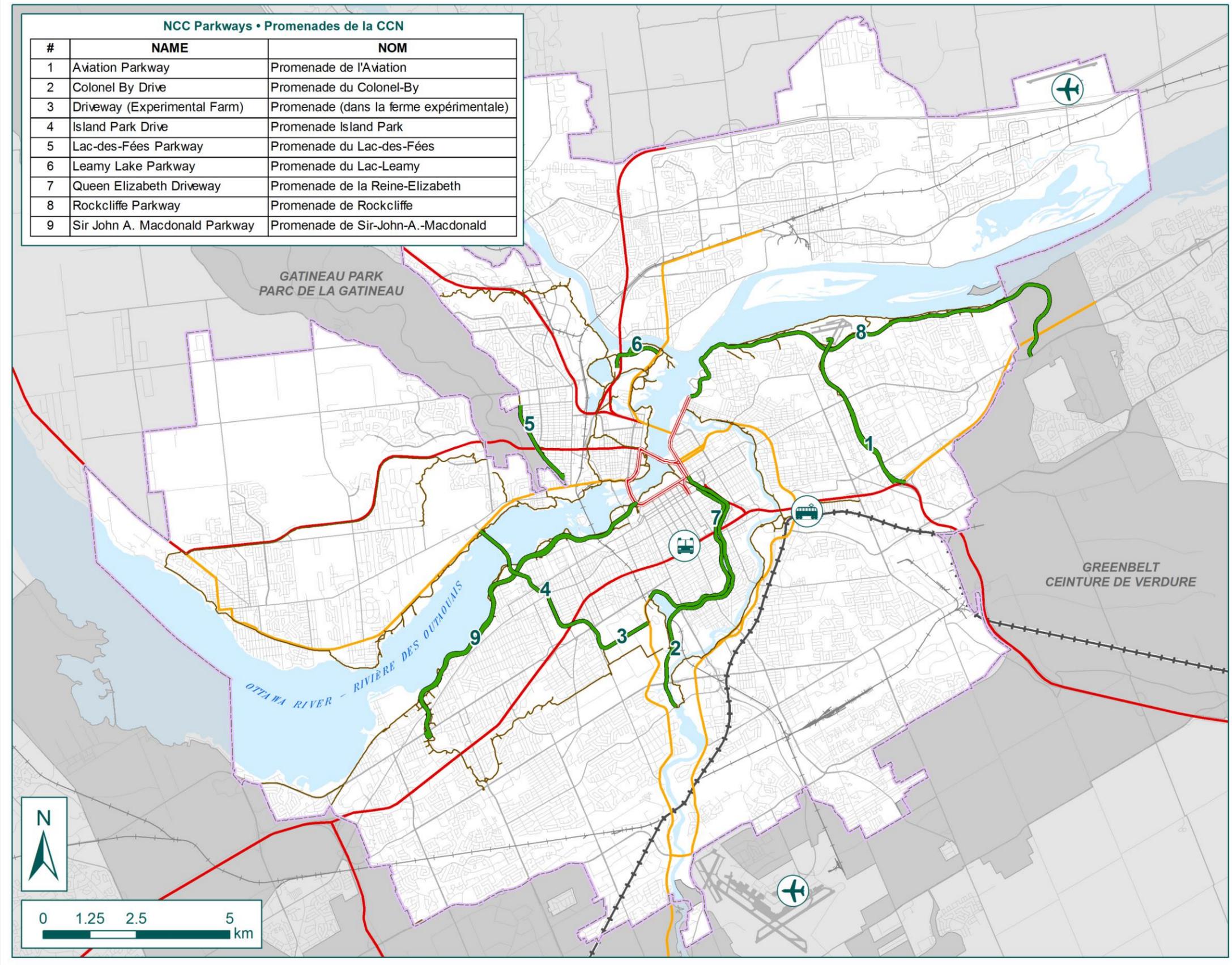
- Airplane
Avion
- Bus
Autobus
- Train
Train

Urban Lands Planning Zone
Secteur d'aménagement pour les terrains urbains

NCR Overview - Vue générale de la RCN



NCC Parkways • Promenades de la CCN		
#	NAME	NOM
1	Aviation Parkway	Promenade de l'Aviation
2	Colonel By Drive	Promenade du Colonel-By
3	Driveway (Experimental Farm)	Promenade (dans la ferme expérimentale)
4	Island Park Drive	Promenade Island Park
5	Lac-des-Fées Parkway	Promenade du Lac-des-Fées
6	Leamy Lake Parkway	Promenade du Lac-Leamy
7	Queen Elizabeth Driveway	Promenade de la Reine-Elizabeth
8	Rockcliffe Parkway	Promenade de Rockcliffe
9	Sir John A. Macdonald Parkway	Promenade de Sir-John-A.-Macdonald



Ce réseau de corridors récréatifs multifonctionnels se localise à 80 % sur les terrains urbains fédéraux. Il fait partie des attraits de la capitale et participe à l'atteinte des objectifs de transport durable et actif que soutient la CCN.

La majeure partie du réseau est aménagée dans les corridors riverains et intérieurs. Le réseau permet une utilisation récréative et des déplacements utilitaires en plus de procurer une expérience positive de la capitale.

Le réseau du Sentier de la capitale relie des destinations et des lieux d'intérêt tant de la vie urbaine que de la capitale (ex. Parlement, musée). Il permet de découvrir des attraits et des panoramas spectaculaires de la capitale. Exception faite du parcours situé le long du canal Rideau, l'animation des autres parcours demeure faible, plus particulièrement lorsqu'on s'éloigne du centre. Très peu de services aux utilisateurs sont offerts à proximité ou sur le réseau. Des enjeux de sécurité des utilisateurs peuvent être présents par endroits.

À l'origine principalement développé à des fins récréatives et de découverte avec des tracés sinueux, tel celui des promenades, ce réseau permet aujourd'hui de contribuer en partie à l'offre de transport utilitaire. Le maillage demeure incomplet. Certains potentiels pour des liens inter-rives (axes pont Prince-de-Galles et pont des Chaudières) sont inexploités, et de nouveaux liens seraient à établir avec des quartiers émergents (par exemple, celui de l'ancienne base militaire de Rockcliffe) et entre des centres animés de quartiers et certaines promenades (par exemple, les promenades de Sir-John-A.-Macdonald et de l'Aviation). Dans le secteur du Cœur, il manque également des liaisons importantes entre le réseau de la CCN et les sentiers locaux, ce qui limite un usage utilitaire à plus grande échelle.

L'engagement de la CCN dans la promotion du cyclisme renforce le besoin de compléter le réseau cyclable au centre de la capitale et d'assurer les connexions entre les réseaux de sentiers.

2.4 Les lieux culturels symboliques

Les lieux dédiés à la culture regroupent les musées et d'autres institutions culturelles, les paysages culturels, composés des panoramas visuels, les lieux et bâtiments patrimoniaux des sites archéologiques. Ces lieux reflètent l'identité et le symbolisme de la capitale pour lesquels la CCN partage une responsabilité de conservation et de mise en valeur.

Des monuments commémoratifs, des œuvres d'art public jalonnent les circuits culturels de la capitale.

Les musées nationaux ont comme mission de conserver, présenter et faire connaître les réalisations dans leur domaine propre : beaux-arts, civilisations, science et technologie, nature, aviation, etc. La fréquentation de ces musées, comme celle des autres institutions dédiées aux arts de la scène et à la musique, fait partie de l'expérience de la capitale. Cela permet aux visiteurs comme aux résidents de prendre connaissance des savoirs et des valeurs de la population canadienne à même la capitale.

La plus grande concentration des institutions et des attraits culturels se retrouve au cœur.

La plupart des institutions culturelles nationales sont bien intégrées au tissu urbain de la capitale et ajoutent à ses paysages culturels en raison de leur qualité, de leur prééminence et de leur localisation centrale. Elles sont généralement très accessibles par divers moyens de transport. Certaines institutions sont toutefois moins visibles ou plus difficiles d'accès.

Il y a lieu d'explorer l'opportunité de développer un parcours de réseau d'art et de culture de la capitale à l'extérieur du cœur. Le choix de sites pour recevoir de nouvelles installations ou activités culturelles, devra faire partie des stratégies qui permettraient à la fois d'ajouter et de valoriser l'expérience culturelle de la capitale tout en allégeant le secteur du cœur.

Ainsi, il y aurait lieu de réfléchir sur la relocalisation éventuelle du Musée de la science et des technologies et sur la consolidation du réseau culturel par l'amélioration de l'accès par transport collectif ou actif et des liens entre les emplacements des institutions et les quartiers environnants.

2.5 Les autres terrains de la CCN

Des terrains de la CCN n'ont pas de vocation déterminée. Certains avaient été déclarés excédentaires pour les fins de mise en valeur de la Capitale à la fin des années 1980. D'autres sont voués à des usages locaux. Près d'une cinquantaine de terrains de la CCN, de superficies variables, sont loués aux municipalités pour une panoplie d'usages (ex. soccer, caserne, station de pompage, club d'aviron, stationnement, parc, sentier, aréna). D'autres résidus de transactions immobilières, d'aussi peu que 11 m² de superficie jusqu'à plus de 5 ha, font également l'objet d'ententes entre la CCN et les villes ou d'autres partenaires. Certains sont des sites et bâtiments de service, pour l'entretien des infrastructures, la sécurité et l'entreposage.

L'importance de ces terrains pour la capitale en regard du mandat de la CCN doit être précisée. L'enjeu est de déterminer quel est le meilleur rapport entre l'usage, le coût d'opération et le bénéfice pour la capitale de les conserver ou de les maintenir comme réserve pour des besoins futurs.

3. Les problématiques

3.1 Le patrimoine

La mise en valeur du patrimoine et des sites archéologiques, la réalisation d'interventions contemporaines de qualité en design, architecture et paysage figurent parmi les éléments à considérer pour améliorer l'expression culturelle de la capitale et rehausser son image de marque. Ceci requiert un travail en partenariat avec de nombreux organismes intervenant à plusieurs niveaux.

Le territoire urbain fédéral est riche des traces des prédécesseurs. La rivière des Outaouais ainsi que les rivières Gatineau et Rideau constituaient des axes principaux de déplacement et accueillait des campements temporaires ou des établissements saisonniers sur ses rives. Ces sites riverains ont ensuite été propices à l'installation des premiers Européens et des industries naissantes et à leur évolution jusqu'à aujourd'hui. Le patrimoine archéologique et immobilier tout comme les paysages de la capitale racontent son histoire et contribuent à l'identité canadienne.

La notion de paysage culturel permet de tenir compte des multiples dimensions du patrimoine⁵. Cette notion est particulièrement importante pour la CCN, qui depuis longtemps gère des paysages, des parcs, des lieux et de vastes étendues d'espaces verts ayant une importance historique dans la région de la capitale.

Comme en témoigne le concept de paysage culturel, la notion du patrimoine et de sa reconnaissance est plus vaste que celle de la désignation formelle des édifices fédéraux du patrimoine. Les citoyens témoignent d'un grand attachement à leur histoire et à leur milieu de vie et sont engagés à la sauvegarde patrimoniale. Le patrimoine couvre un large registre de lieux, de propriété privée ou publique, qui contribuent au caractère distinctif des paysages de la capitale. Certains sont des ensembles à caractère rural ou agricole tels la Ferme Moore et la Ferme expérimentale centrale, d'autres sont des ensembles urbains aux abords du marché By, des ensembles architecturaux monumentaux, du patrimoine vernaculaire et habitat traditionnel (« maisons allumettes ») ou d'imposants vestiges industriels.

La CCN joue un rôle de premier plan pour la protection et la mise en valeur du patrimoine dans la région de la capitale du Canada. Tout projet fédéral ou sur des propriétés fédérales est soumis aux approbations d'utilisation du sol et de design en vertu de la *Loi sur la Capitale nationale*. En outre, la CCN est membre *de facto* du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (le BEÉFP) et ses représentants participent à l'évaluation des bâtiments ainsi qu'à l'examen des projets majeurs pouvant affecter certains des quelques 140 édifices désignés du BEÉFP présents sur les terrains urbains.

⁵ « Un paysage culturel se définit... comme un ensemble d'idées et de pratiques bien ancrées en un lieu. Cette définition vise à saisir la relation entre les caractéristiques tangibles et intangibles de ces lieux. » Définition et évaluation des paysages culturels ayant une valeur patrimoniale sur les terrains de la CCN, décembre 2004

Il s'avère essentiel que toutes les parties intéressées et les paliers décisionnels travaillent en étroite collaboration pour faire face aux pressions qui confrontent le patrimoine (bâti et autres), notamment le développement urbain, de façon à trouver des solutions viables face aux objectifs de densification, des usages adaptés et compatibles, ainsi que des outils appropriés.

L'archéologie est indissociable du patrimoine. Le respect du patrimoine archéologique des terrains urbains requiert de prendre le « temps nécessaire » pour faire l'évaluation du potentiel archéologique des sites lorsque des projets événementiels, d'installations récréatives, d'infrastructures publiques ou de bâtiments sont envisagés. D'un point de vue opérationnel, ce « temps nécessaire » doit être alloué pour procéder aux fouilles, documenter les sites, répertorier et cataloguer les artefacts. Ces vestiges seront autant de jalons témoins du parcours de nos prédécesseurs sur ces terres, avant et après le contact entre les peuples autochtones et les arrivants européens.

La protection des corridors riverains par la CCN pourra être favorable à la préservation et la mise en valeur du patrimoine des Premières Nations qui, au fil des ans, a été affecté par les travaux d'infrastructure routière des promenades et des autres aménagements. Outre le parc du Lac-Leamy qui recèle des potentiels élevés d'archéologie préhistorique, certaines berges de la rivière Rideau, notamment au parc Vincent-Massey, les corridors des Voyageurs (ex. parc Brébeuf) et de l'Outaouais ainsi que des zones de la Ferme expérimentale centrale ont été identifiés à ce jour pour avoir un potentiel à cet égard. D'autres sites comme les plaines le Breton recèlent un pan important de l'histoire industrielle de la région.

L'élaboration d'un cadre d'intervention concerté pour assurer la conservation et la mise en valeur de l'ensemble des biens patrimoniaux de la région pourrait inciter tant les propriétaires que les gestionnaires à adopter une attitude exemplaire à cet égard.

Les terrains urbains de la RCC possèdent un fort potentiel de développement des connaissances et de mise en valeur de l'histoire. Toute intervention sur un site patrimonial reconnu ou à sa proximité devrait se faire dans le respect de l'esprit du lieu et de ses caractéristiques fondamentales. La mise en valeur patrimoniale sur les terrains urbains peut certes jouer un rôle de premier plan dans l'expression de la capitale du pays pour en faire une vitrine exemplaire en la matière.

Étant donné les nombreuses juridictions impliquées, l'amélioration du traitement relativement disparate des accès et des entrées de la capitale pose pour la CCN un défi de partenariat afin de partager ses objectifs pour la capitale.

Urban Lands: Cultural Landscapes

Terrains urbains : Paysages culturels

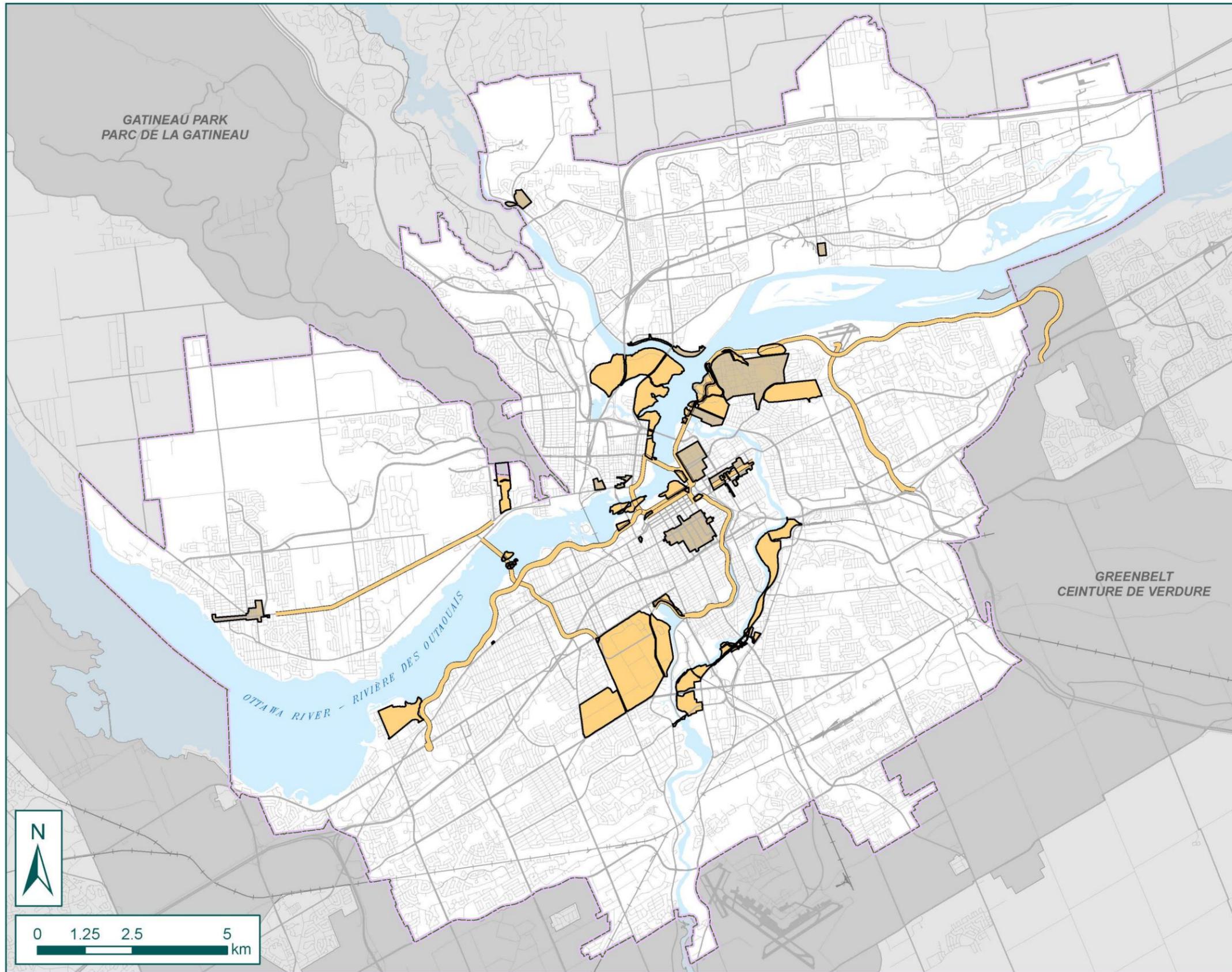
Legend • Légende

Cultural Landscapes
Paysages culturels

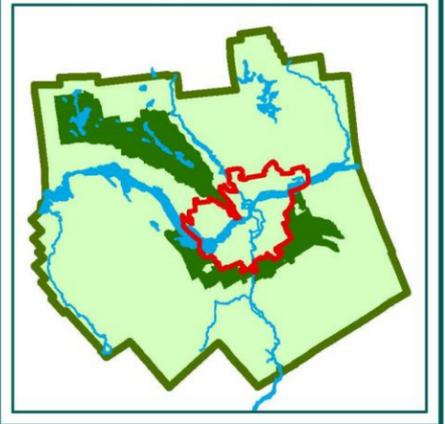
 Federal Sites
Sites fédéraux

 Municipal Heritage Districts
Districts municipaux du patrimoine

 Urban Lands Planning Zone
Secteur d'aménagement pour les terrains urbains



NCR Overview - Vue générale de la RCN

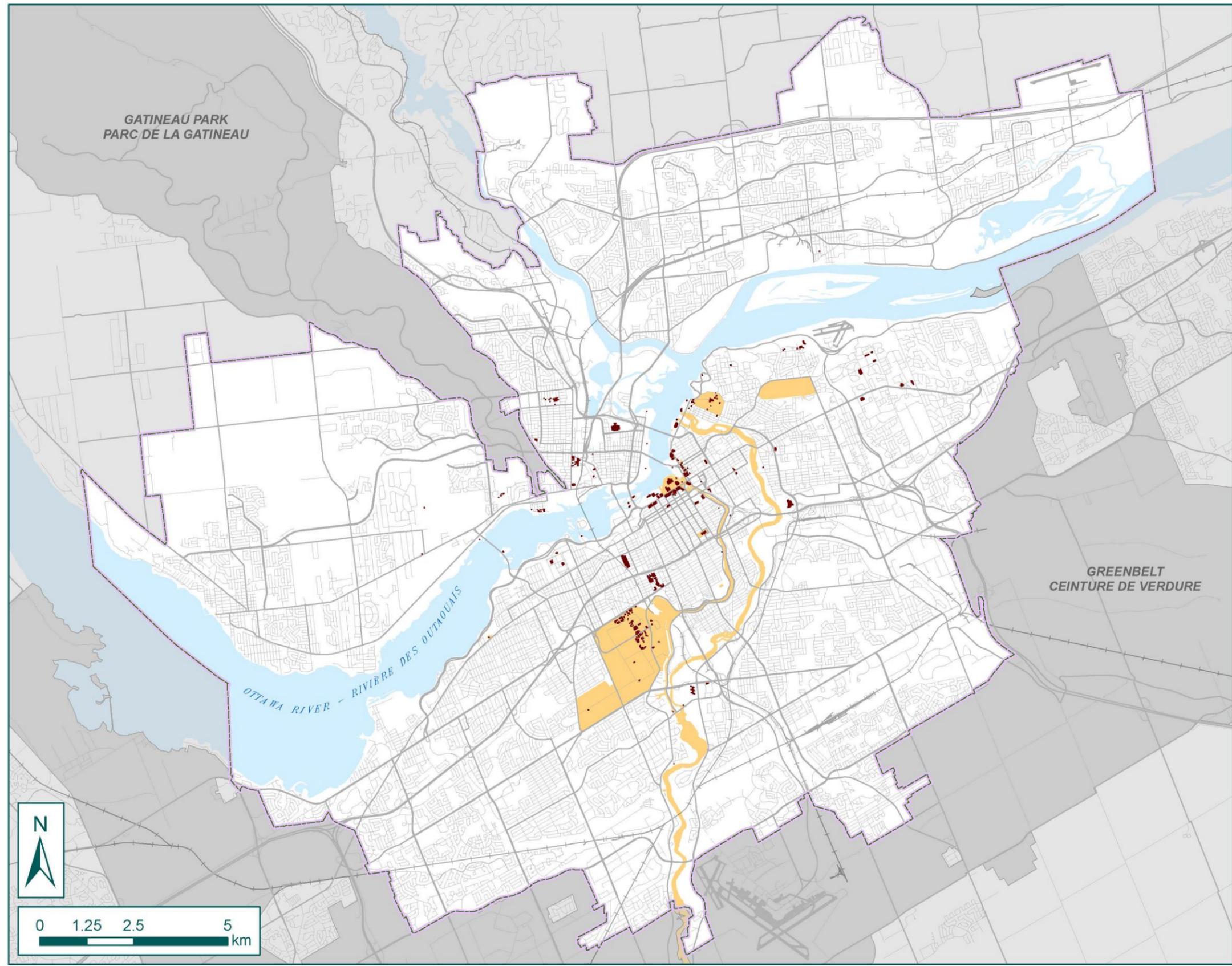


Urban Lands: Heritage

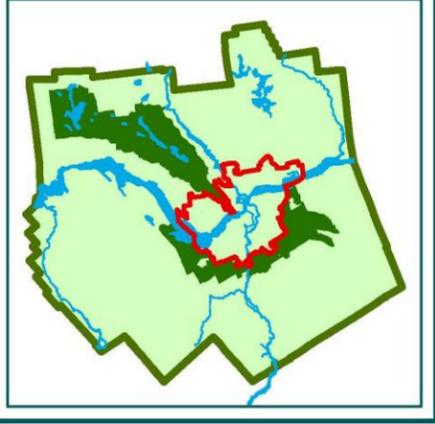
Terrains urbains : Patrimoine

Legend • Légende

-  FHBRO
BEÉFP
-  National Historic Sites
Sites historiques nationaux
-  Urban Lands Planning Zone
Secteur d'aménagement pour les terrains urbains



NCR Overview - Vue générale de la RCN



3.2 La qualité des lieux

L'embellissement est au centre de la mission de la CCN. Au même titre que le respect et la protection du patrimoine architectural, paysager et historique, l'excellence dans toute intervention contemporaine (design, architecture, paysage) doit être encouragée et soulignée en vue de l'enrichissement culturel de la capitale.

La CCN exerce un rôle indispensable de revue et d'approbation de l'utilisation du sol et du design qui met de l'avant la recherche d'une haute qualité esthétique. Il s'avère nécessaire, dans toute intervention, d'affirmer le respect du patrimoine ainsi que la préservation et la mise en valeur des sites et des édifices patrimoniaux. La qualité de l'architecture, des paysages et des installations fédérales sur les terrains urbains de la capitale est à promouvoir et à assurer.

Actuellement, les entrées à la capitale ont un traitement disparate non harmonisé qui altère la lisibilité de la capitale. Plus qu'une question de signalétique, cet enjeu demande un travail de concertation étant donné que ces infrastructures relèvent de plusieurs organismes fédéraux ou autres.

3.3 La mobilité active et durable

La mobilité active et durable joue un rôle stratégique dans le développement de la région de la capitale. La CCN partage les objectifs régionaux à cet égard. Un des principaux objectifs est de réduire la part modale de l'automobile dans les centres urbains au profit de modes alternatifs de transport.

Par ses investissements (ex. lieux d'emplois) et ses politiques (ex. gestion de l'offre de stationnement), le gouvernement fédéral a une influence sur l'aménagement et sur les déplacements dans la capitale. La distribution sur le territoire des fonctions de la Capitale et plus particulièrement des emplois fédéraux est un facteur non négligeable de la mobilité durable et active. La localisation à proximité des milieux de vie diversifiés, à proximité de lignes de transport collectif peut aider en effet à atteindre ces objectifs.

Les réseaux des promenades et des sentiers récréatifs sont mis à contribution pour atteindre ces objectifs, et les raccords des réseaux municipaux à ceux de la CCN sont des enjeux de planification.

Les promenades ont été aménagées en premier lieu pour l'agrément et la découverte de ses paysages bucoliques, principalement près des cours d'eau. Elles fournissent entre le Cœur, les lieux d'emplois et la périphérie des liens de circulation distincts du réseau routier local. Avec le système de sentiers récréatifs, elles ont un rôle à la fois incident et important pour améliorer la connectivité entre les lieux d'intérêt de la capitale et les milieux de vie et de travail.

Le potentiel récréotouristique des voies d'eau peut être encouragé par la CCN puisque le gouvernement fédéral est également responsable du transport nautique incluant le système d'écluses du canal Rideau (Parcs Canada) et des infrastructures de transport inter-rives (ponts). De plus, les berges offrent des sites propices à l'installation de rampe de mise à l'eau. Pour ce qui est du transport collectif inter-rives par voie d'eau, il reste à explorer la faisabilité de la mise en place d'un tel système, opérationnel six (6) mois par an tout au plus.

3.4 La gestion et l'intendance

Les terrains urbains de la capitale comprennent les propriétés foncières de la CCN et celles des autres agences et ministères fédéraux et appartenant à d'autres propriétaires publics, et quelquefois privés. Les terrains faisant partie de la masse de terrains d'intérêt national (MTIN) sont les terrains réputés d'intérêt pour la mise en valeur de la capitale.

La gestion des terrains urbains implique leur entretien, la délivrance des approbations d'utilisation du sol et de design, ainsi que l'administration des transactions immobilières impliquant ces propriétés. De plus, dans le cadre de son mandat, la CCN reçoit des événements, des rassemblements ou des activités de commémoration sur ses propriétés ou sur les autres terrains fédéraux (par exemple, la Fête du Canada sur la Colline Parlementaire).

La gestion du portefeuille foncier des terrains urbains de la capitale comprend aussi la préparation des sites pour des activités organisées par la CCN ou par des tiers. Les terrains urbains sont particulièrement sollicités durant l'été, surtout dans le cœur. Dans le but de protéger la capacité d'accueil des sites et leur régénération, cette situation fait ressortir le besoin de rationaliser leurs utilisations et de réfléchir sur la possibilité de distribuer ce genre d'événement dans un périmètre plus étendu.

Les aspects relatifs à la sécurité des lieux soulèvent des enjeux de gestion qui interviennent sur la qualité de l'expérience et des installations et interpellent la responsabilité du gouvernement, notamment dans des sections plus isolées des réseaux de promenades, de sentiers et des parcs. Le besoin d'améliorer la signalisation a été souligné. Ceci servirait à mieux exprimer les différentes facettes de la capitale, à orienter et informer les résidents et les visiteurs tout comme à accroître leur sentiment de sécurité.

La gestion, la préparation des terrains, leur utilisation pour diverses activités et leur entretien impliquent plusieurs acteurs.

En conclusion

Les terrains urbains sont un legs de plus d'un siècle de planification de la capitale. Ils accueillent plusieurs de ses vocations fondamentales dont les lieux d'emplois fédéraux, des institutions culturelles et politiques nationales, des infrastructures de transport et récréatives, des missions diplomatiques et des résidences officielles. Les terrains urbains aident à structurer le domaine de la capitale, à embellir son paysage et à répondre aux besoins du gouvernement.

Plusieurs terrains sont des espaces verts, des parcs et des milieux naturels et nombre d'entre eux sont situés en rive, ce qui leur confère une importance stratégique en termes d'environnement et d'accessibilité publique aux cours d'eau. Ils contribuent en grande partie au paysage verdoyant caractéristique de la capitale formant un réseau vert reconnu rejoignant le Cœur de la capitale.

Les terrains urbains fédéraux contribuent à la qualité de vie et de lieu des quartiers et à la viabilité régionale d'ensemble.

Au terme des analyses, les forces et les potentiels des terrains urbains se présentent comme suit :

- **Éléments verdoyants et bleus au milieu d'une région urbanisée, auxquels contribuent le système des promenades et des sentiers**
- **Importance symbolique et stratégique**
- **Utiles aux besoins du gouvernement**
- **Un legs de plus d'un siècle de planification urbaine**
- **Des pôles d'emplois bien situés dans la trame régionale et urbaine d'ensemble**
- **Une grande qualité des aménagements et de l'expérience constante au fil du temps**

Les défis à relever :

- **Contribuer au dynamisme de la capitale**
- **Assurer l'équilibre entre l'utilisation et la capacité d'accueil des sites**
- **Promouvoir la qualité de l'expression et la richesse de l'expérience de la capitale**
- **Concourir à la viabilité et à la qualité de vie de la région de la capitale**

Et, de façon plus particulière pour les promenades :

- **Procurer davantage d'animation tout en conservant leur caractère**
- **Améliorer les accès sans nuire à l'expérience du déplacement**

ANNEXE 4

FICHES SYNTHÈSES DES PROMENADES

Le concept des promenades provient du mouvement "*City Beautiful*" qui visait au tournant du XX^{ème} siècle à donner accès à des espaces naturels au-delà des espaces industriels et des quartiers densément peuplés de la ville. Le caractère amené par ces nouveaux aménagements laissait place à d'apaisants lieux de détente.

La promenade du Canal Rideau (maintenant, de la Reine-Elizabeth) a été la première du réseau tracé par la Commission d'embellissement d'Ottawa. Elle présente un mélange de style victorien (horticulture organique foisonnante extravagante) et de paysages naturels.

Les recommandations de l'architecte de paysage Frederick Todd (1903) ont établi la philosophie d'aménagement des futures promenades, qui devaient être traitées à l'image de parcs. Ces premiers paysages constituent des lieux-témoins du type de récréation, d'aménagements et d'ambiance d'une époque.

La majeure partie du réseau des promenades a été réalisée à l'extérieur du cœur de la capitale à partir des années 1950, suivant la vision de planification pour la capitale proposée par Jacques Gréber. Ce dernier reprit les principes d'aménagement avancés par Todd, tout en ajoutant à ce réseau un rôle utilitaire, quoique limité. Les promenades sont perçues comme des routes paysagères d'agrément permettant de relier les installations fédérales et le cœur et les secteurs de la ville à l'extérieur. Elles permettent un embellissement des voies d'accès vers le cœur de la capitale. Elles ont servi à requalifier les panoramas des quartiers urbains adjacents.

Les promenades se retrouvent maintenant principalement entourées par le milieu urbain alors qu'à l'origine elles étaient situées en périphérie. L'interaction avec les quartiers adjacents est maintenant plus étroite et change la dynamique d'accès au corridor et la façon de les utiliser. La relative fluidité et peu d'interruption de ces corridors les rendent attrayants pour les déplacements utilitaires à l'échelle régionale par divers modes de transport, ce qui se traduit par une pression augmentée pour multiplier les utilisations en matière de transport. Toute modification des infrastructures et la croissance des volumes de circulation à proximité de lieu de détente ou d'activités récréatives aura des impacts sur l'ambiance et les paysages des corridors,

Pour chacune des promenades, une fiche descriptive a été élaborée afin de cerner les enjeux et les composantes valorisées au sein de chacune d'elles.

PROMENADE DE LA REINE-ÉLIZABETH

PÉRIODE DE CONSTRUCTION : 1899

ENJEUX

- Transformation – Intensification - Redéveloppement;
- Appropriation du domaine public pour développer de propriétés privées
- Changement de l'architecture et du paysage
- Les traverses piétonnes (5^{ième} Avenue, Parc des Commissaires, Écluses Hartwell)
- Peu flexible pour la modification de la chaussée

COMPOSANTES VALORISÉES

- Le paysage naturel : large bande végétale le long du canal Rideau ; le caractère floral
- Le paysage culturel, les vues sur le canal
- Zone résidentielle mitoyenne avec des marges avant importantes occupées par des arbres matures
- Le sentier cyclable adjacent à la berge du canal
- Le style de l'éclairage
- L'ambiance nocturne de la promenade (reflet lumineux sur l'eau, espace ouvert et arbres matures)
- Le pont pédestre et cyclable reliant les sentiers des promenades de la Reine-Elizabeth et du Colonel-By
- L'accès piétonnier et cyclable aux berges de la rivière des Outaouais

- Premier type de promenade à être construit; joyau de la Couronne du réseau
- Bonne architecture moderne avec des habitations de moyenne grandeur
- Paysage culturel important (partie de l'ensemble du Canal Rideau, site du patrimoine mondial de l'UNESCO)
- Peu d'accident
- Fermé pour des événements spéciaux (ex: la fin de semaine de la course d'Ottawa)

Paysage culturel clairement défini ayant une valeur patrimoniale – composante du Corridor du canal Rideau

Zonage : O1 – Parc et espace ouvert

Évaluation environnementale stratégique (ÉES) : Phase 2 sur toute l'étendue du corridor de la promenade

TENDANCE PRINCIPALE – DÉBIT DE CIRCULATION (données bidirectionnelle/24h - 2010) : intense (≥ 12000), modérée (12000 – 6000) ou légère (< 6000)
10979 (MODÉRÉE)

NATURE DE LA PROMENADE

rue Preston à rue Bank : Naturelle aménagée

rue Bank à rue Laurier: Mixte-urbaine

PROMENADE DE DE ROCKCLIFFE

PÉRIODE DE CONSTRUCTION : 1910-1984

ENJEUX

- La rivière n'est pas visible depuis la promenade à l'est de l'avenue Acacia.
- À l'est du musée de l'aviation et de l'espace, le paysage est plutôt encadré avec quelques ouvertures sur la rivière;
- Paysage verdoyant comportant peu de lieux animés, plutôt statique et uniforme ; pas l'impression d'être dans un parc linéaire ;
- Envergure champ visuel du corridor qui ne crée pas un lieu défini ;
- Les installations de la GRC diminuent la définition et la qualité visuelle du corridor (clôture de maille; envergure des espaces ouverts; cadre bâti composé de bâtiments fonctionnels en avant-plan) ;
- Un nouveau pont à l'île Kettle couperait les vues depuis la promenade De Rockcliffe
- L'intensité et l'ambiance à l'ouest du musée est similaire à celle du corridor des Voyageurs (combinaison de la circulation, d'accès privilégié à la berge de la rivière et du peu d'activités envisageables dans le corridor).

COMPOSANTES VALORISÉES

- Paysage culturel - L'accès aux berges dans un environnement de tranquillité, par le sentier de poussière de pierre (stationnements, hangar à bateau, club de yacht) ;
- Possibilité d'accès à l'eau pour embarcation non-motorisée
- Accès à des belvédères donnant des vues surplombant la rivière et sur les berges de Gatineau (entre Parc det Acacia)
- Arrivée au musée et à la promenade Aviation dans un paysage dynamique et esthétique
- Vue à dynamisme vertical à l'échangeur des promenades de l'Aviation et de Rockcliffe
- Arrivée au cœur sur la rue Sussex et boulevard de la Confédération
- Paysage culturel hérité de la bourgeoisie, maintenant accessible au public.
- Paroi de verdure vue depuis les rives du côté de Gatineau
- Séparation / distinction physique entre promenade et quartier
- Séquence de vues dynamiques, encadrement de la promenade par des milieux naturels ou de gabarits d'édifices appropriés
- Parcours agréable et ininterrompu sur une longue distance
- Potentiel d'un site d'activités à caractère significatif pour la capitale à Mile Circle (P5) qui a un caractère distinct de la promenade
- Présence deux écosystèmes valorisés (Classé acceptable : Boisé de la Base aérienne et menacé : Parcd)

Paysage culturel à valeur patrimoniale – Partie du Parc Rockcliffe

Zonage : O1 – Parcs et espace ouvert + L1 – Zone de loisir communautaire

EES Phase 2 & 3 à 3 endroits : [Lisgar – Acacia] ; [Hillsdale – Blair] ; [Shefford – Voyageur]

DÉBIT DE CIRCULATION : 14784 (INTENSE)

NATURE DE LA PROMENADE : Avenue Princess à la sortie au club de yacht de Rockcliffe : Naturelle aménagée

Sortie RYC au boulevard St Joseph: Naturelle

PROMENADE DU COLONEL-BY

PÉRIODE DE CONSTRUCTION : 1920 - 1967

ENJEUX

- Circulation: vitesse, volume, accidents
- Traverses piétonnes spontanées
- La coupe d'arbres par les résidents (pour avoir des vues sur le Canal): impact sur l'expérience visuelle de la promenade

COMPOSANTES VALORISÉES

- Le paysage patrimonial composé du Canal Rideau et de la verdure (rangées d'arbres matures dans le corridor de la promenade) - Le relief dénivélé à certains endroits, avec un mur de pierre et des escaliers pour atteindre la rue Echo.
- La présence d'une zone résidentielle avec (quelques entrées charretières) ;
- L'accès aux berges du canal
- La vue du parlement (avant la rue Laurier)
- La proximité du sentier au canal tout le long de la promenade;
-
- Potentiel d'art public

Paysage culturel clairement défini – composante du Corridor du canal Rideau

Zonage : O1 – Parc et espace ouvert

EES Phase 2&3 sur la partie de la promenade comprise entre Bronson et Rideau

DÉBIT DE CIRCULATION (données bidirectionnelle/24h - 2010) : 19700 (INTENSE)

NATURE DE LA PROMENADE

Chemin Hog's Back à la rue Bank : Naturelle aménagée;

Rue Bank à la rue Laurier: Mixte-urbaine;

Rue Laurier à la rue Rideau: Urbaine

PROMENADE ISLAND PARK

PÉRIODE DE CONSTRUCTION : 1924

ENJEUX

- La circulation automobile très dense
- Corridor étroit
- Les multiples intersections avec le réseau routier municipal et les entrées charretières affectent la fluidité et influencent la nature de la promenade
- Entretien à long terme des ormes (maladie hollandaise de l'orme)

COMPOSANTES VALORISÉES

- Rangées d'arbres matures et banquette de verdure entre la chaussée et le trottoir
- Canopée
- Présence internationale (ambassades Thaïlande, Portugal, Yémen)
- Architecture patricienne
- Marge résidentielle avant importante (occupée par la végétation, trottoir en retrait et les parterres)
- Continuité entre les promenades de la rivière des Outaouais et celle passant dans la ferme expérimentale; continuité vers le pont Champlain et le parc de la Gatineau
- Lampadaires décoratifs

Paysage culturel clairement défini

Zonage : O1 – Parcs et espace ouvert

(EES) : Phase 2&3 dans la partie nord (Boul. Lucerne et Ch. D'Aylmer) et dans la partie à l'intersection de la promenade SJAM

DÉBIT DE CIRCULATION (données bidirectionnelle/24h - 2010) : 16619 (INTENSE)

NATURE DE LA PROMENADE

Boulevard Lucerne à la promenade SJAM : Naturelle aménagée;

Promenade SJAM à Carling : Mixte-urbaine

PROMENADE DANS LA FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE

PÉRIODE DE CONSTRUCTION : 1937

ENJEUX

- Corridor étroit
- Lourd volume de circulation à l'intersection des promenades de la Reine Elizabeth et Prince de Galles et celle dans la ferme expérimentale

COMPOSANTES VALORISÉES

- Canopée ;
- Aperçu d'aire agricole en pleine zone urbaine ;
- Lampadaires décoratif
- Distinction entre la piste cyclable et l'allée piétonne
- Accès au Musée de l'agriculture, au ministère de l'agriculture et agro-alimentaire Canada, à l'Arboretum, au Fletcher Wildlife Garden et vue sur le lac Dow

Paysage culturel clairement défini ayant une valeur patrimoniale – composante du paysage culturel de la Ferme Expérimentale

Zonage : L3 : Zone de la Ferme Expérimentale – EP : Zone de protection environnementale

Pas d'EES

DÉBIT DE CIRCULATION (données bidirectionnelle/24h - 2010) : 5375 (LÉGÈRE)

NATURE DE LA PROMENADE

De Carling à Allée Morningside : Naturelle aménagée;

De l'Allée Morningside à Prince de Galles: Mixte-urbaine

PROMENADE DU LAC-DES-FÉES

PÉRIODE DE CONSTRUCTION : 1955

ENJEUX

- La promenade donne accès au centre-ville de Gatineau
- L'utilisation de la promenade à des fins de transit influence sa fonction

COMPOSANTES VALORISÉES

- Le côté est du corridor de la promenade est presque totalement naturel (95% de végétation)
- L'emprise du sentier cyclable/piéton est dans un corridor distinct de celui de la chaussée automobile

Pas d'EES

DÉBIT DE CIRCULATION (données bidirectionnelle/24h - 2010) :
intense (≥ 12000), modérée (12000 – 6000) ou légère (< 6000)
S/O

NATURE DE LA PROMENADE : Naturelle aménagée

PROMENADE DU LAC LEAMY

PÉRIODE DE CONSTRUCTION : 1961

ENJEUX

- Ecosystème valorisé(ECV) menacé : Lac Leamy

COMPOSANTES VALORISÉES

- Le corridor de la promenade est totalement naturel (100% végétation)
- L'emprise du sentier cyclable/piéton est dans un corridor distinct de celui de la chaussée automobile
- La promenade donne accès à un espace récréatif
- Vue sur la rivière Gatineau

Paysage culturel à valeur patrimoniale en tant que partie intégrante du couloir de la rivière des Outaouais

Zonage : Parc

EES Phase 2 dans la partie du corridor de la promenade à l'ouest de l'autoroute des Outaouais (50N)

DÉBIT DE CIRCULATION S/O

NATURE DE LA PROMENADE : Naturelle

PROMENADE Sir John A. McDonald (Ancienne promenade de la rivière des Outaouais)

PÉRIODE DE CONSTRUCTION : 1964 - 1967

ENJEUX

- Pressions pour l'introduction du train léger sur rail à l'ouest ;
- Besoin de maintenir la possibilité de fermeture ponctuelle pour événements ;
- Accès à la rivière et perméabilité depuis les secteurs résidentiels ;
- Axe de transport actif vers le centre-ville très sollicité ;
- Conflit d'usagers sur les sentiers (vitesse ;
- Infrastructure pour transport actif utilitaire et affichage commercial ;
- Désir d'augmenter le niveau d'activités et le nombre de destinations ;

COMPOSANTES VALORISÉES

- Accès public aux berges;
- Accès pédestres multiples depuis les quartiers (formels et informels) ;
- Accès limités au réseau routier (fluidité) ;
- Distance entre les arrêts permettant la fluidité de la circulation ;
- Tranquillité des berges ;
- Vues sur le coeur, les rapides Deschênes et Remic ;
- Harmonie et continuité visuelle de la végétation et de la rivière ;
- L'absence de bâtiment;
- L'absence de panneau publicitaire
- Le peu de mobilier urbain en bordure de la promenade.
- Sentiment d'être à l'écart de la ville ; « oasis boisé » ;
- Accès au complexe de Tunney's Pasture
- Vue sur la rivière et l'ancien complexe Eddy

Paysage culturel à valeur patrimoniale – composante du paysage culturel du couloir de la rivière des Outaouais

Zonage : O1 – Parcs et espace ouvert

Évaluation environnementale du site (EES) : Phase 2&3 sur l'ensemble du corridor de la promenade

DÉBIT DE CIRCULATION (données bidirectionnelle/24h - 2010) : 12145 (INTENSE)

NATURE DE LA PROMENADE

Pont Chaudière à Bayview : Urbain

Bayview à Richmond : Naturelle aménagée

Richmond à Carling : Mixte-urbaine

PROMENADE DE L'AVIATION

PÉRIODE DE CONSTRUCTION : 1962-1988

ENJEUX

- Partie de l'axe technique retenu pour l'approche du lien interprovincial (option de l'Île Kettle) ; si construit, cela requerra une modification de la promenade en route à 6 voies pour recevoir du camionnage, du transport collectif et un haut débit de circulation.
- Terrains en développement à proximité (ancienne base Rockcliffe- Société immobilière du Canada)
- Localisation potentielle pour un nouveau musée (près du Musée de l'aviation et de l'espace)
- Sentiment d'être encore dans la ville entre le chemin Montréal et Ogilvie;
- Paysage similaire à un corridor autoroutier (au sud d'Ogilvie)
- Accès à Hemlock (entente dans une transaction antérieure CCN-DND ; sera peut-être affecté par la construction du lien interprovincial)

COMPOSANTES VALORISÉES

- Arrivée au musée et à la promenade de Rockcliffe dans un paysage dynamique et esthétique
- Médiane aménagée et plantée qui isole visuellement les deux directions (dans le segment à 4 voies)
- Une seule voie d'accès à trois institutions fédérales et publique majeures (Société canadienne d'hypothèques et de logements, l'hôpital Montfort, Cité Collégiale);
- Esthétique du site de la SCHL
- Arbres matures; affleurement rocheux
- Vue sur la rive nord de la rivière des Outaouais à partir du chemin Hemlock
- Permet un lien entre l'Autoroute417 et la promenade de Rockcliffe donnant un accès au cœur de la capitale
- Le sentier récréatif assure un lien alternatif

Paysage culturel clairement définis

Zonage : O1 – Parcs et espace ouvert + EP – Zone de protection environnementale

EES Phase 2 & 3 à 2 endroits : [Rockcliffe – Hemlock] ; [Ambercrest – Ogilvie]

DÉBIT DE CIRCULATION : 7796 (MODÉRÉE)

NATURE DE LA PROMENADE

Naturelle aménagée

ANNEXE 5

LES HABITATS NATURELS VALORISÉS (HNV) DANS LES TERRAINS URBAINS

Nom (superficie, ha)	Caractéristiques	Catégorisation UICN	Niveau de conservation & Condition écologique
TU-H1 Lac Leamy (268)	<p>Le Lac Leamy est le plus grand des ÉHNVs des Terrains urbains (268 ha). Il se situe à la jonction de la rivière des Outaouais et de la rivière Gatineau. L'ÉHNV est enclavé dans un milieu urbain bordé par les secteurs résidentiels et industriels.</p> <p>Le site est géré et entretenu principalement pour les activités de loisir et plusieurs infrastructures récréatives y sont présentes pour les visiteurs : stationnements, aires de pique-nique, bâtiments de service, restaurants, quais, sentiers récréatifs, plage, terrain de volleyball et chenal de navigation, etc.</p> <p>Le Lac Leamy fait partie de la masse de terrains d'intérêt national de la CCN.</p>	<i>UICN IV</i>	Conservation : Exceptionnelle Condition : Menacée
TU-H2 Corridor Champlain (101)	<p>Situé à l'ouest des secteurs sud du parc de la Gatineau, le Corridor Champlain couvre une superficie de 101 ha. Deux quartiers résidentiels, un terrain de golf et un boulevard important (le chemin d'Aylmer) se trouvent en bordure de l'ÉHNV. Le site est considéré comme un corridor entre le parc de la Gatineau et la rivière des Outaouais et a été identifié comme tel dans l'étude sur les corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau. Un sentier récréatif traverse le site.</p>	<i>UICN IV</i>	Conservation : Élevée Condition : Menacée
TU-H3 Corridor des voyageurs (90)	<p>D'une superficie de 90 ha, le Corridor des Voyageurs est composé d'une zone riveraine étroite située entre la rivière des Outaouais et le boulevard de Lucerne. L'ÉHNV est entouré par des quartiers résidentiels, des terrains de golf et des champs vacants. Le site est utilisé principalement pour des activités récréatives centrées sur le sentier récréatif. Trois stationnements permettent l'accès au réseau de sentiers.</p>	<i>UICN IV</i>	Conservation : Très élevée Condition : Menacée
TU-H4 Lac Mud (59)	<p>Îlot de zone humide dans un environnement urbain, le lac Mud accueille une biodiversité importante, notamment liée à l'avifaune. Sa situation fait de cet espace un endroit de prédilection pour le refuge des oiseaux en migration ou la fraie de certains poissons. Les zones plus hautes se composent d'un peuplement mélangé mature, avec plusieurs spécimens comme des pins blancs dont l'espérance de vie peut dépasser les 130 ans.</p>	<i>UICN IV</i>	Conservation : Exceptionnelle Condition : Menacée
TU-H5 Îles du pont Champlain et Lemieux (18+29)	<p>Ce complexe d'îles dans la rivière des Outaouais se compose de peuplements feuillus jeunes pour les îles Lemieux, à submatures pour les îles traversées par le pont Champlain. L'isolement de ces milieux, surtout les îles Lemieux, leur permet de servir de zones de refuge et d'alimentation pour l'avifaune.</p>	<i>UICN IV</i>	Conservation : Très élevée Condition : Dégradée
TU-H6 Parc Rockcliffe (25)	<p>Ce parc le long de la rivière des Outaouais, composé de peuplements forestiers variés. On retrouve une zone riveraine, un boisé de pins blancs, et un peuplement mélangé mature. Une partie appartient au domaine de Rideau Hall dont la structure et composition de la végétation présentent de l'intérêt.</p>	<i>UICN IV</i>	Conservation : Exceptionnelle Condition : Dégradée
TU-H7 Boisé de la Base aérienne / Musée de l'aviation (71)	<p>Il s'agit du plus grand boisé de la partie urbaine d'Ottawa, composé d'une érablière sucrière mature. On y retrouve plusieurs essences d'intérêt et caractéristiques de milieux riches. Adjacent à la rivière des Outaouais, il est situé dans le corridor de la promenade de Rockcliffe, qui se poursuit à l'est. Une partie du boisé appartient maintenant à la Société Immobilière du Canada.</p>	<i>UICN IV</i>	Conservation : Très élevée Condition : Menacé
TU-H8 Rivière Rideau, Hog's Back (204)	<p>Il s'agit du tronçon de la rivière qui traverse la ville d'Ottawa avant de se jeter dans la rivière des Outaouais. Vaste rivière composée de milieux riverains, de zones humides et de petites îles. Les parcs et zones aménagées dominent les sommets des zones riveraines, où on trouve quelques arbres matures de grand calibre. La rivière procure à plusieurs espèces refuge et nourriture et sert de connecteur avec plusieurs écosystèmes et habitats naturels valorisés.</p>	<i>UICN IV</i>	Conservation : Très élevée Condition : Menacée

TU-H9 Boisé McCarthy (65)	Ce boisé de valeur est constitué d'une érablière sucrière reposant sur du till. L'érable à sucre est quasi omniprésent dans la strate arborescente, avec plusieurs spécimens matures. Le boisé est entouré d'une friche en régénération, issu de l'abandon agricole. On retrouve à nouveau les peuplements d'érables longeant les rives de la rivière des Outaouais, mais mélangé à des résineux tels que le Thuya occidental.	<i>UICN IV</i>	Conservation : Élevée Condition : Menacée
TU-H10 Boisé Carlington (19)	Forêt décidue reposant sur une roche calcaire affleurant. Le boisé est entouré de résidences et de zones de friche. L'érable est dominant, avec plusieurs spécimens âgés. Il se mélange à l'ostryer et au thuya occidental, et à des feuillus. Le bois comprend une petite zone humide.	<i>UICN IV</i>	Conservation : Élevée Condition : Dégradée
TU-H11 Corridor Philémon Wright (67)	D'une superficie de 67 ha, le Corridor Philémon-Wright est un petit site forestier situé dans le secteur nord des Terrains urbains, à l'ouest du Lac Leamy (TU-H1). Il est bordé au nord par l'autoroute 5 et au sud par des quartiers résidentiels. Le Corridor fait partie de la masse de terrains d'intérêt national (MTIN) de la CCN.	<i>UICN IV</i>	Conservation : Élevée Condition : Menacée

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est la principale organisation mondiale (intégrée au système de l'Organisation des Nations-Unies) qui travaille pour la conservation des espèces végétales et animales et en constituant un inventaire complet et détaillé.

LES ÉCOSYSTÈMES ET HABITATS NATURELS VALORISÉS DANS LES TERRAINS URBAINS ONT REÇU L'ATTRIBUTION DE LA CATÉGORIE UICN IV EN CONFORMITÉ AVEC LES BESOINS DE CONSERVATION, DE PROTECTION ET D'UTILISATION DURABLE DE CHACUN D'EUX

Les aires protégées de la catégorie IV – But :

Conserver et, lorsque possible, mettre en valeur les éléments d'intérêt naturels des Terrains urbains tout en fournissant aux visiteurs des opportunités pour participer à des activités récréatives en plein air et apprécier la nature.

Objectifs de gestion écologique pour la catégorie UICN IV :

- 1) Maintenir des populations fauniques et floristiques viables au niveau local et régional en protégeant et/ou en restaurant les habitats des espèces sauvages ainsi que les habitats riverains et aquatiques existants.
- 2) Répondre aux exigences des lois sur la protection des espèces en péril situées sur les Terrains urbains et mettre en œuvre des mesures de protection efficaces.
- 3) Minimiser et atténuer les impacts des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité des Terrains urbains.
- 4) Travailler en partenariat à la restauration et à la conservation de liens écologiques fonctionnels entre les différents écosystèmes et habitats naturels valorisés (ÉHNVs) et entre les ÉHNVs et les milieux naturels environnants.
- 5) Prévenir, surveiller, gérer et atténuer les impacts des menaces sur les éléments d'intérêt naturels et la biodiversité des ÉHNVs.
- 6) Favoriser la participation du public et des différents intervenants aux activités associées à la gestion des terrains urbains, dont la surveillance écologique, la recherche, la protection et la restauration.
- 7) Maintenir des opportunités pour que les visiteurs puissent profiter, comprendre et apprécier les milieux naturels de la région de la capitale du Canada.

ANNEXE 6

RÉSUMÉ DE L'INITIATIVE DE MISE EN VALEUR DES BERGES DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

L'Initiative pour la mise en valeur des berges de la rivière des Outaouais avait pour but d'examiner le potentiel de sites de la CCN le long de la rivière des Outaouais afin d'en améliorer l'accessibilité et le possibilité d'activité, tout en respectant la capacité environnementale de ces terrains. La grande majorité de l'ensemble du corridor des berges est composée de terrains faisant partie du portefeuille des terrains urbains de la capitale. On note quelques courtes bandes de terrains riverains situées dans les limites de la Ceinture de verdure, notamment les terrains en bordure des extrémités nord-est et nord-ouest de la Ceinture de verdure. De plus, certaines installations nautiques situées en dehors des terrains de la CCN, comme les marinas, les plages et les zones de récréation aquatique, constituent des attraits importants.

Le document complet sur l'accessibilité aux rives est une application Web-SIG qui comprend un « catalogue » de textes, des cartes de l'atlas des sous-corridors, des photographies aériennes des terrains, des images des emplacements, et des liens vers des documents connexes (y compris des plans de parcs, des programmes d'interprétation et des plans d'implantation).

L'Initiative pour l'accessibilité des berges appuie les travaux du Plan directeur des terrains urbains de la capitale en ce qui concerne l'analyse et les évaluations des sites qui sont présentées et, en particulier, la gamme d'initiatives et de propositions qui y sont recommandées. Ces idées seront reprises dans la désignation des grandes affectations du sol et étudiées plus en à l'étape des plans de secteurs.

À l'intérieur de l'ensemble du « corridor global » de la rivière des Outaouais, cinq (5) sous-corridors ont été délimités :

- le cœur (C)
- la promenade de Sir-John-A.-Macdonald (SJAM)
- le corridor des Voyageurs (V)
- le lac Leamy (LL)
- la promenade de Rockcliffe (R)

Les extraits qui suivent présentent un résumé des sites et des idées ou initiatives potentielles qui pourraient être considérées pour quatre des cinq sous-corridors; le cœur (C) n'est pas inclus. Les cartes localisent les sites qui ont été retenus pour intervention potentielle future, et des résumés de l'éventail de possibilités pour chacun des sites sont fournis dans les tableaux d'accompagnement.

Les définitions qui suivent peuvent s'avérer utiles pour interpréter les tableaux :

1. RiviBoîte 1, 2, ou 3 - Une RiviBoîte (en anglais, « RivBox ») est un terme particulier créé pour la présente initiative : il signifie un ensemble de composantes qui peuvent s'ajouter pour soutenir l'animation d'un site donné ou les activités qui y sont proposées. Ces composantes peuvent inclure de petites installations aménagées sur les lieux ou des éléments plus éphémères comme des équipements de location, des événements ou des services mobiles d'alimentation.

La « **RiviBoîte** » de la rivière des Outaouais se présente sous trois différents formats, 1, 2 et 3.

Riviboîte 1 - Bancs, tables de pique-nique, toilettes portatives, paniers à rebuts, supports à bicyclettes, accès par route ou sentier récréatif amélioré.

Riviboîte 2 - Ajouter au format 1 : interprétation, art public, élément visuel floral.

Riviboîte 3 - Ajouter au format 2 : programmes, événements et composantes commerciales adaptés aux lieux, comme une concession mobile d'alimentation, la location d'équipements récréatifs (embarcations, autres), les arts de la scène (communautaires), etc.

2. Sous le pont – Certains sentiers et quelques routes de service passent sous des ponts. Ces « places » ne sont pas souvent les plus recommandables en ce qui concerne leur visibilité et leur apparence. La mention ou inscription « *sous le pont* » pour un site indique que certaines améliorations contribueraient à améliorer considérablement l'expérience de ces lieux. Ces améliorations pourraient comprendre l'illumination et l'éclairage, l'art public, l'amélioration des lignes de visibilité, le mobilier urbain, l'enlèvement des graffitis (ou leur encouragement dans le contexte de l'art public), les poubelles, etc.

3. Bâtiments - Certains emplacements riverains possèdent la capacité, l'accès et les infrastructures nécessaires pour accueillir des bâtiments. Les constructions pourraient être permanentes ou saisonnières (i.e. sans fondations). Leurs utilisations pourraient varier de l'interprétation à l'information touristique, de la location d'équipements récréatifs aux événements, ou de l'abri d'orchestre ou petite scène jusqu'à une gamme de services de restauration (de la petite concession alimentaire au restaurant offrant tous les services). Une terrasse ou patio extérieur ou une place publique pourrait constituer une composante complémentaire des aménagements paysagers.

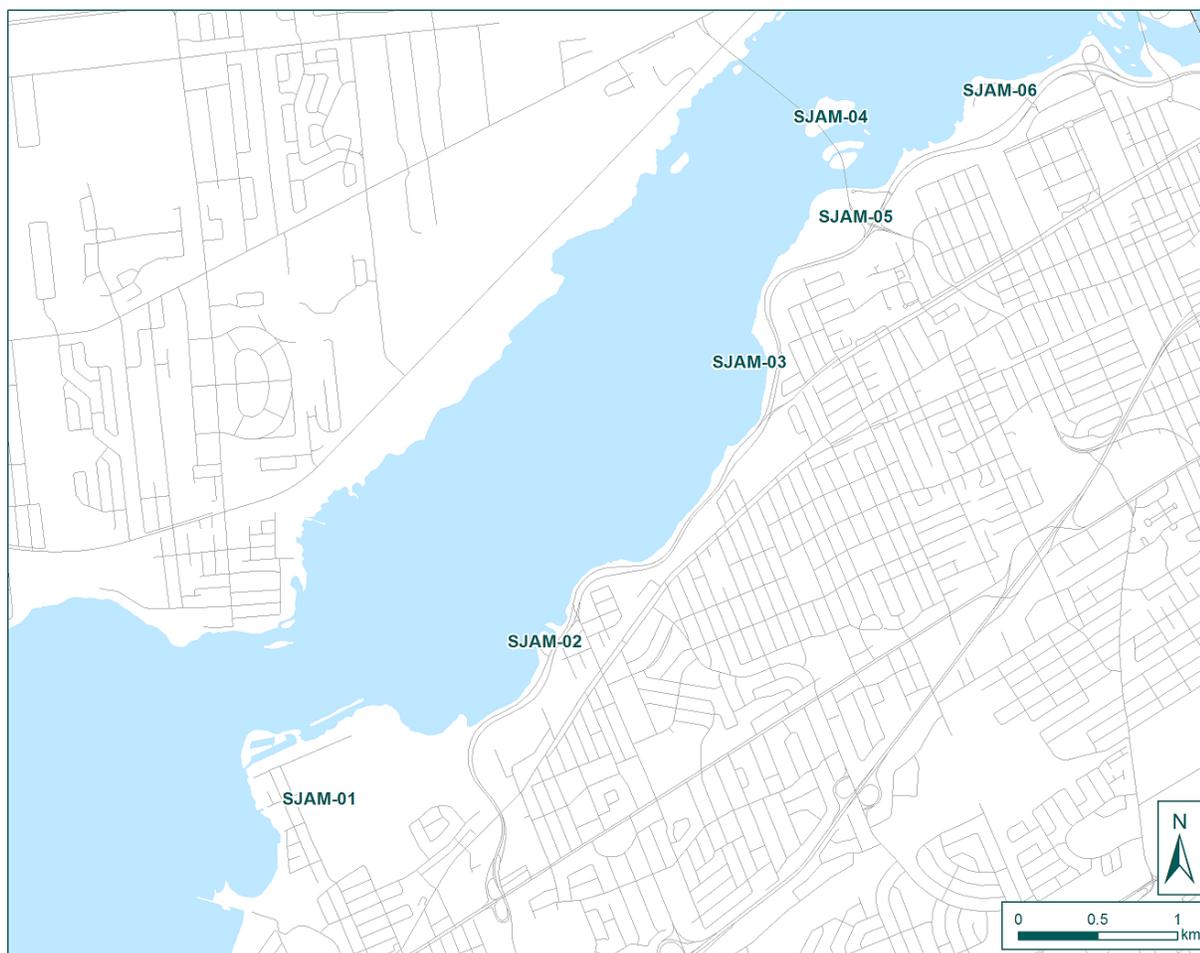
On a identifié différentes échelles de constructions (1, 2 et 3)

Bâtiment 1 – Implantation au sol restreinte, utilisation saisonnière, absence de services publics.

Bâtiment 2 – De dimension moyenne, peut être doté de services publics, possibilité d'utilisation toutes saisons.

Bâtiment 3 – Construction permanente avec fondations, services publics complets (y compris des salles de toilette), toutes saisons.

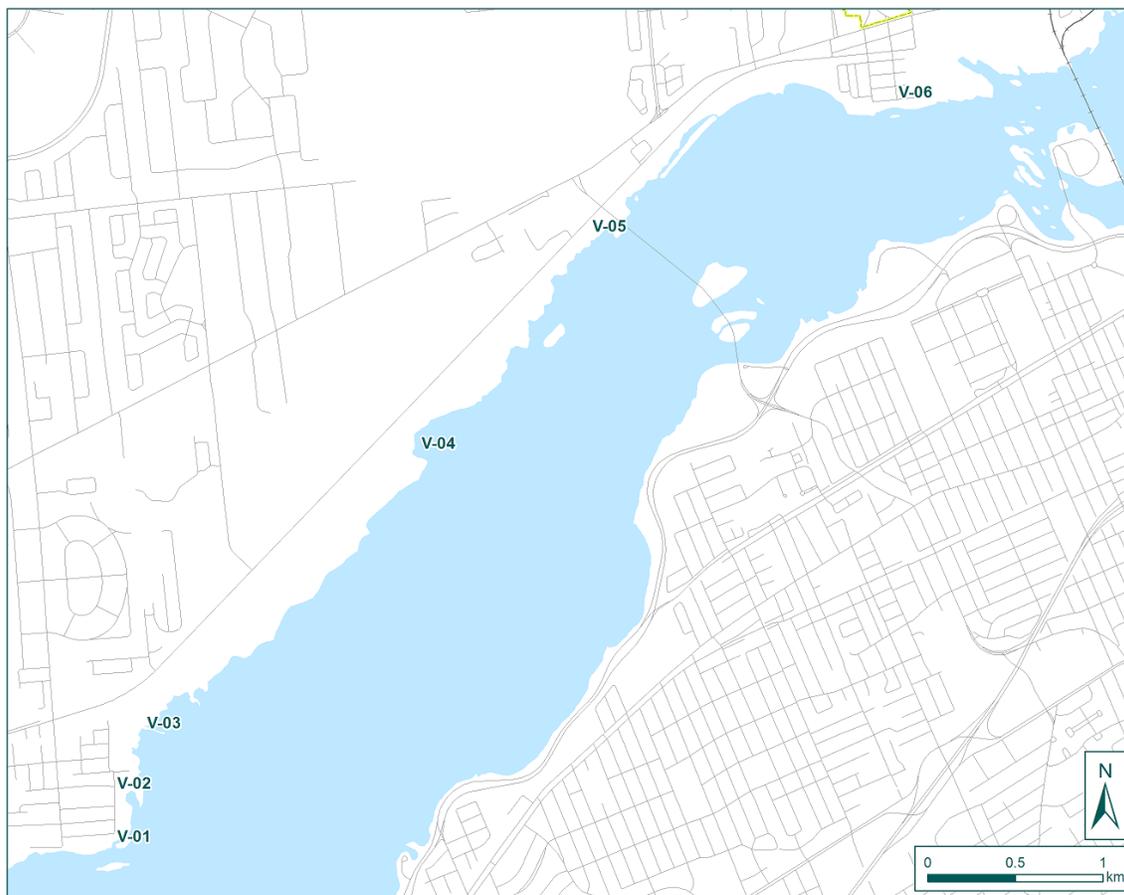
CORRIDOR DE LA PROMENADE DE SIR-JOHN-A- MACDONALD (Ancienne Promenade de la rivière des Outaouais)



SITE	PRINCIPALES PROPOSITIONS OU ACTIVITÉS
SJAM -01	<ul style="list-style-type: none"> ● Se concentrer sur l'achèvement de la mise en œuvre du plan directeur approuvé de Mud Lake et Britannia Woods ● Compléter la boucle du sentier le long de la rivière, et les bretelles d'accès aux sentiers (sentier de la promenade de la rivière des Outaouais et entrées au chemin Cassels) ● Interprétation, éducation et apprentissage, signalisation, points d'observation clés, tour et plateforme d'observation, ornithologie ● Services aux visiteurs, toilettes
SJAM -02	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer les possibilités pour des équipements de loisirs aquatiques : rampe de mise à l'eau pour embarcations non motorisées ● Soutenir des activités entre les deux rives de la rivière et les liens avec des sites (VC-02 et 03) du corridor des Voyageurs ● Riviboîte 2 dans le parc de stationnement : ajouter des bancs, des tables de pique-nique ● Excellentes vues sur les rapides ● Activités de pêche depuis la rive ● Loisirs d'hiver

SJAM -03	<ul style="list-style-type: none"> • Signaler plus « officiellement » la rampe de mise à l'eau de petites embarcations non motorisées à l'extrémité ouest de la plage • Explorer les possibilités de sentiers récréatifs, soutenir les loisirs aquatiques, les formations de canot ou de kayak, les régates; les excursions au corridor des Voyageurs, de l'autre côté de la rivière; encourager l'intégration, les liens avec la communauté environnante • Soutenir les loisirs d'hiver : la raquette, le ski de fond • Emplacement de Bâtiment 3 – Explorer la possibilité d'un restaurant plus permanent, d'un bâtiment à usage mixte; l'installation pourrait aussi abriter la location d'équipement de loisirs, point de départ de sentier, plus de toilettes • Explorer la possibilité d'accroître les événements ou activités de « commémoration » communautaires
SJAM -04	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les niveaux d'activités accrus, y compris les activités récréatives • Explorer les possibilités de la présence saisonnière de programmes et d'activités didactiques ou environnementaux (gérance de la rivière, stratégie environnementale) • Possibilité de Riviboîte 3 ici (concession de restauration, événements, partenariats avec la communauté et les groupes d'intérêt) • Toilettes (saisonnières, portatives)
SJAM -05	<ul style="list-style-type: none"> • Riviboîte 3 dans le parc de stationnement, avec événements, programmes, locations, service d'alimentation; ou bien, éventuellement un Bâtiment 3, en retrait par rapport à la rivière • Rationaliser la rampe et le parc de stationnement existants • Activités de pêche depuis la rive • Arrêt d'autobus nolisé • Sites de commémoration éventuels • Vues • <i>Sous le pont</i> – Améliorer les environs du sentier sous l'approche du pont Champlain – possibilité d'art public, éclairage ou illumination
SJAM -06	<ul style="list-style-type: none"> • Étendre la gamme des événements ou activités, en présentant une orientation thématique, y compris des guides, des mises en scène, de l'information, des programmes provinciaux; des activités de pêche • Tirer parti de la proximité des parcs de stationnement existants du Pré Tunney et du transport en commun • Riviboîte 3 – Service de restauration, événements et programmes ou • Bâtiment 3 - Restaurant ou centre d'interprétation éventuel • Entreprendre les améliorations des toilettes • Site de commémoration éventuel • Loisirs d'hiver : raquette, ski de fond • Arrêt d'autobus nolisé • Art public et spectacles; soutenir la création d'une destination

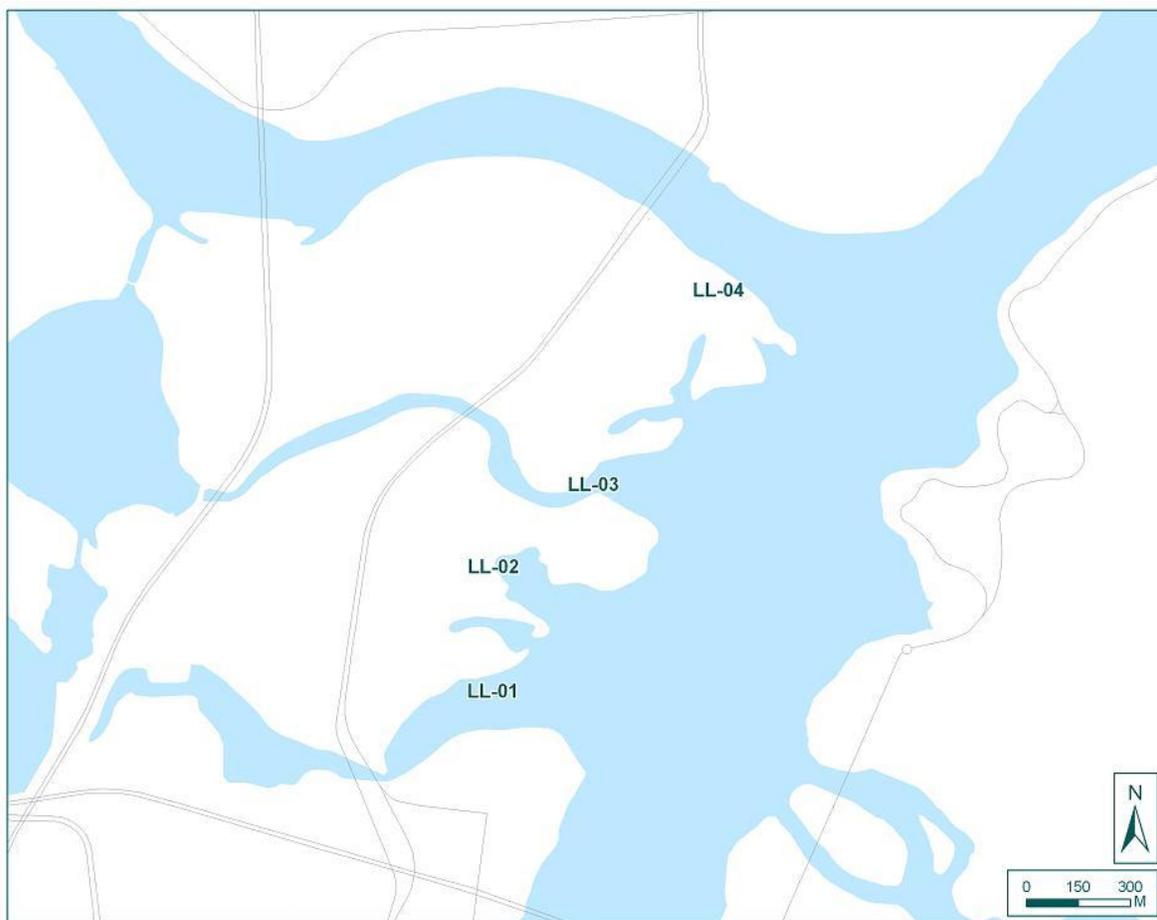
CORRIDOR DES VOYAGEURS



SITE	PRINCIPALES PROPOSITIONS OU ACTIVITÉS
V-01	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de partenariat avec Hydro-Québec ou d'acquisition du site par la CCN • Vue sur les ruines; installer plus de bancs, tables de pique-nique, amélioration des aménagements paysagers, interprétation
V-02	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la signalisation, l'orientation à partir des rues adjacentes • Améliorer la qualité des aménagements paysagers des terrains riverains • Déplacer la rampe de mise à l'eau, créer une rampe séparée de mise à l'eau pour embarcations non motorisées • Soutenir les activités de pêche en toutes saisons • Installer des toilettes portatives, plus de tables de pique-nique, et des bancs • Mettre en valeur les vues imprenables vers le cœur de la capitale et vers les rapides
V-03	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les sentiers jusqu'au bord de l'eau et les raccorder au parc de stationnement pour soutenir la mise à l'eau d'embarcations non motorisée • Améliorations des aménagements paysagers, à proximité du parc de stationnement, à l'aire riveraine de mise à l'eau • Améliorer la signalisation des sentiers et des pistes • Secteur de pêche ou de pêche sur la glace • Riviboîte 2 à proximité du parc de stationnement (service d'alimentation)

V-04	<ul style="list-style-type: none"> • Milieu humide riverain très sensible • Améliorer la qualité des pistes et du paysage; traiter les espèces envahissantes • Ajouter des bancs, des tables de pique-nique, des toilettes portatives au parc de stationnement • Délimiter une zone pour la mise à l'eau d'embarcations non motorisées • Interprétation, excellentes vues sur la rivière • Explorer les possibilités pour les embarcations motorisées, expédition ou événement de régates en liaison avec la plage Westboro
V-05	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'installation avec Riviboîte2 de type « point de départ de sentier » • Mettre en valeur et interpréter les stromatolithes, explorer les possibilités de partenariats • Instaurer des programmes d'interprétation de la rivière • Contrôler l'accès au bord de l'eau (clôture, sentier ou trottoir de bois désigné, accès universel); équilibrer l'accès ou l'interprétation avec la protection environnementale • Améliorations sous le pont au passage inférieur du pont Champlain
V-06	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer les anciens sentiers et escaliers de portage; y compris les étapes d'interprétation connexes, l'amélioration des aménagements paysagers, l'amélioration des sentiers; mettre en valeur les sites archéologiques • Améliorer la signalisation et l'orientation; « relier » aux services et stationnements du parc Moussette (immédiatement à l'ouest) • Mettre en valeur le paysage riverain et les vues sur le Parlement, les escaliers, les affleurements rocheux et les corniches

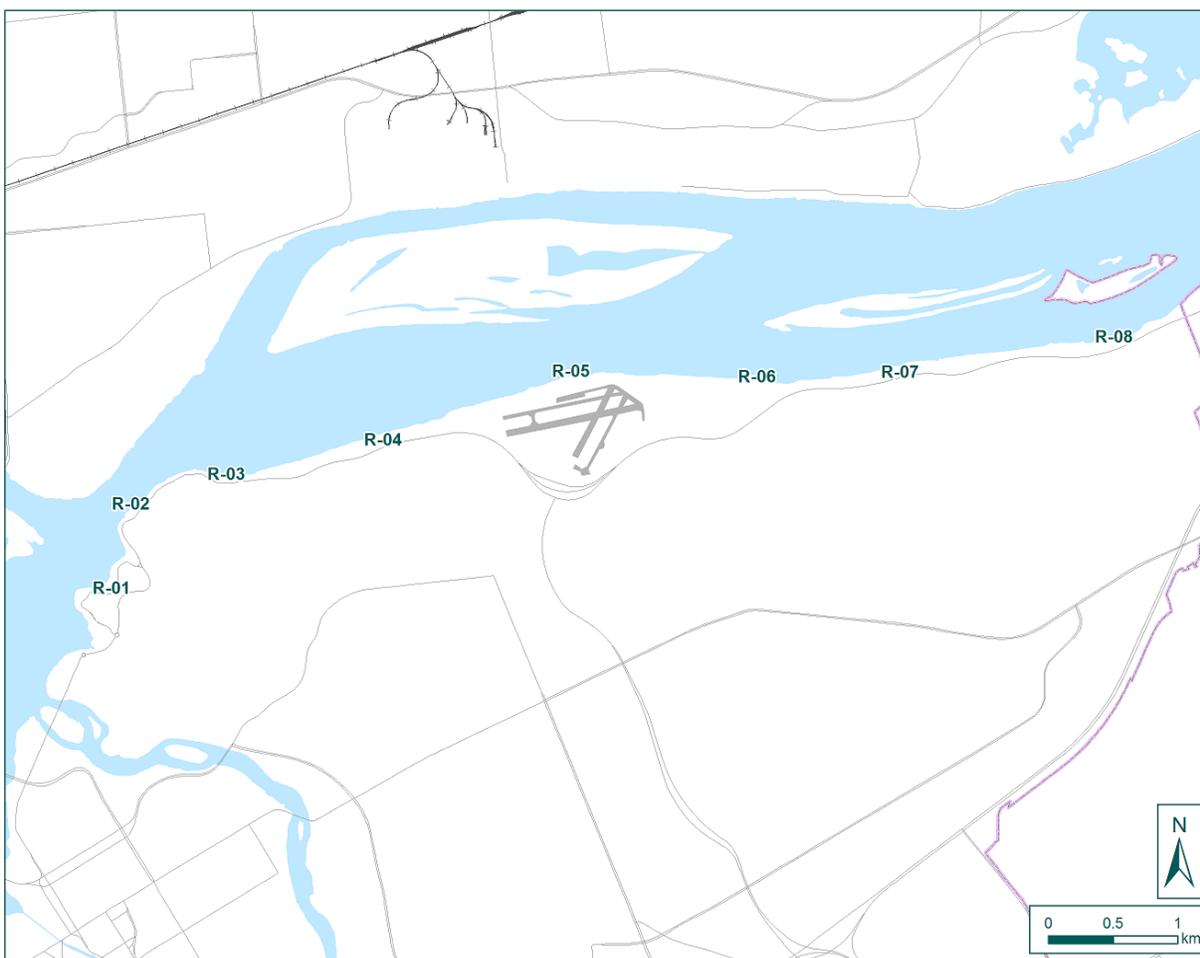
PARC DU LAC LEAMY



SITE	PRINCIPALES PROPOSITIONS OU ACTIVITÉS
LL-01	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler l’empreinte des interventions afin de respecter la zone d’environnement naturel sensible ou la plaine inondable – décourager l’accès au rivage • Vue imprenable sur le sentier récréatif enjambant le ruisseau de la Brasserie • Nombreux sites archéologiques
LL-02	<ul style="list-style-type: none"> • Site archéologique, terrains riverains sensibles • Vue imprenable sur les chutes Rideau le long du sentier récréatif, interprétation • Ajouter d’autres bancs, et des tables de pique-nique

LL-03	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer et moderniser le bâtiments et les services sur le site pour rétablir le rôle de « camp de base de fouille archéologique » (de 2001) et mettre en valeur plusieurs sites archéologiques dans la zone • Explorer la possibilité de partenariats pour la création d'un centre pour l'enseignement, l'éco-archéo-tourisme, et la culture des Premières Nations • Optimiser le potentiel récréatif aquatique : améliorer l'amarrage et l'accès à partir de la rive du canal de décharge du lac Leamy, explorer la possibilité d'un arrêt de taxi maritime, installer une rampe de mise à l'eau d'embarcations non motorisées • Riviboîte 3 (services d'alimentation, location d'embarcation); également possible dans le bâtiment de l'estacade flottante • Créer un point de départ de sentier « d'expédition » pour des expériences de contact avec l'eau, des archéo-circuits en canot et excursions sur la rivière reliant les sites adjacents et ceux de l'autre côté de la rivière • Soutenir les loisirs d'hiver : la raquette, le camping d'hiver, la pêche sur la glace • Créer des sentiers récréatifs riverains plus durables, pour mettre en valeur les vues et encourager la pêche • Ajouter des bancs et des tables de pique-nique en divers emplacements • Restaurer le sentier récréatif • Installer des dispositifs d'interprétation
LL-04	<ul style="list-style-type: none"> • Haute qualité visuelle, vues imprenables et sites archéologiques • Pôle d'interprétation au pont Lady Aberdeen • Remettre en état et améliorer les sentiers, ajouter des tables de pique-nique, améliorer l'orientation • Possibilité de pratiquer la raquette • Considérer le rôle accru du Quai des artistes comme « arrêt » du service de traversier en provenance du hangar à bateaux de Rockcliffe

CORRIDOR DE LA PROMENADE DE ROCKCLIFFE



SITE	PRINCIPALES PROPOSITIONS OU ACTIVITÉS
R-01	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter la mise en œuvre du Plan directeur du parc de Rockcliffe • Améliorations du tracé de la promenade • Agrandissements du belvédère et du point d'observation, installation d'une terrasse pour pique-niques et d'un pavillon où l'on peut s'asseoir, nouveaux bancs • Améliorer les connexions aux rives • Soutenir les activités de loisirs d'hiver • Favoriser le service d'alimentation à la maison de thé • Possibilité de sites de commémoration • Relier par voie d'eau le circuit de récréation et de canotage aux sites riverains du corridor du lac Leamy
R-02	<ul style="list-style-type: none"> • Service important de marina • Explorer la possibilité d'améliorer le service d'alimentation et les aménagements paysagers, possibilité de promouvoir le service de traversier entre Rockcliffe et Pointe Gatineau • Améliorer l'accès et l'entrée au site et les raccordements des sentiers récréatifs

R-03	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la visibilité du site et l'accès au site, et accroître la visibilité des programmes du Club de canotage New Edinburgh et de son patrimoine • Ouvrir des vues sur la rivière en modifiant ou en enlevant de façon sélective la végétation
R-04	<ul style="list-style-type: none"> • Renommer les parcs de stationnement du présent corridor et ceux d'autres corridors; commémoration, en relation avec « le lieu » • Améliorer les liaisons du parc de stationnement à la rivière, et la vue de la rivière; enlèvement sélectif d'arbres et de végétation • Organiser une rampe riveraine de mise à l'eau d'embarcations non motorisées
R-05	<ul style="list-style-type: none"> • Importante rampe de mise à l'eau, marina; activités de navigation de plaisance, de voile, de régates • Occasion de partenariat public-privé pour promouvoir les loisirs aquatiques et les événements spéciaux, amélioration du service public d'alimentation • Possibilité d'initiatives de « co-programmation », avec l'aéroclub, le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada • Installer des commodités publiques pour les usagers des sentiers récréatifs, p. ex., des toilettes
R-06	<ul style="list-style-type: none"> • Occasion d'améliorer les installations récréatives aquatiques, améliorer la rampe de mise à l'eau, installer un quai • Riviboîte 1 dans le parc de stationnement; toilettes portatives; stationnement payant automatisé • Tables de pique-nique et foyers pour barbecue, bancs avec vues sur la rivière • Améliorer la zone de la plage et le paysage le long de la rive • Améliorer l'orientation et la signalisation sur le site et au bord de l'eau (p. ex., « Nagez à vos risques et périls ») • Relier le corridor et la zone récréative et la plage de l'île Upper Duck (propriété du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario); zone de pêche et de pêche sur la glace • Possibilité d'une « zone » d'activités récréatives aquatiques entre la terre ferme et les îles Upper et Lower Duck
R-07	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une vue le long du côté nord du parc de stationnement, en enlevant de façon sélective la végétation • Ajouter des bancs et des tables de pique-nique
R-08	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser la route d'entrée existante du site, construire une aire d'attente sur le bas-côté de la promenade et aménager des places de stationnement • Entreprendre des améliorations des aménagements paysagers, créer une aire de pique-nique, ajouter des tables et des bancs, mettre en valeur les vues sur la rivière • Possibilité d'un site de mise à l'eau d'embarcations non motorisées

ANNEXE 7

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE EN LIGNE (2010)

Introduction

Compte tenu de l'importance stratégique et symbolique des terrains urbains de la capitale, la CCN a entrepris l'élaboration du « Plan directeur des terrains urbains de la capitale ». Ce Plan directeur a pour objectif de définir une vision, des orientations stratégiques, des lignes directrices et des propositions d'aménagement pour l'ensemble des terrains urbains de la capitale afin de rehausser leur contribution à l'expérience et au cadre de vie unique de la capitale du Canada.

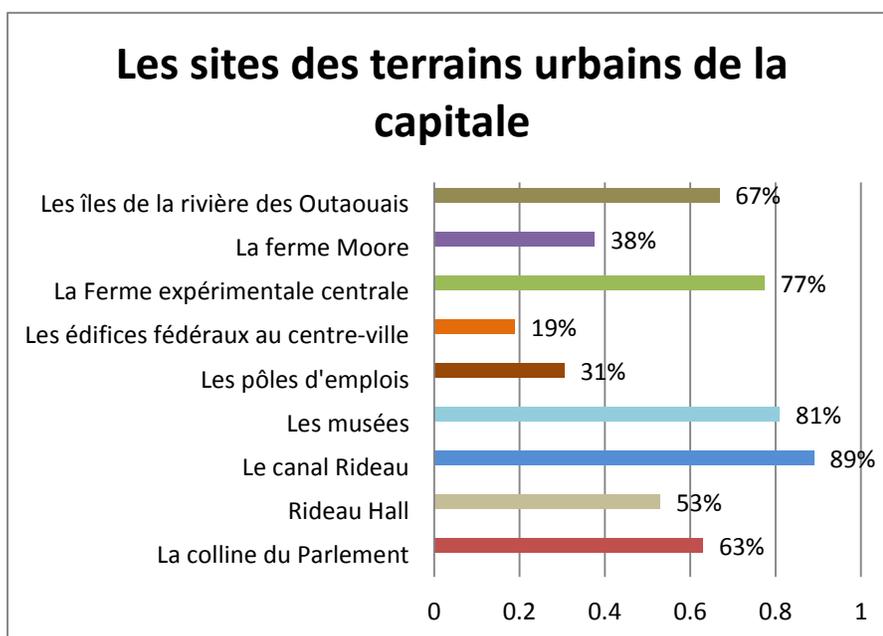
Le Plan directeur doit à la fois être visionnaire et inspirant pour les 50 prochaines années, et un outil pratique qui appuie les décisions quotidiennes de la CCN et des autres ministères fédéraux. Ce plan est révisé aux dix ans.

Dans le cadre de la première étape visant à brosser un portrait de l'usage des terrains urbains, le public a été invité à répondre à un questionnaire publié en ligne. Ce questionnaire a constitué la première d'une série de consultations publiques qui s'étaleront sur la durée du processus de révision du Plan directeur des terrains urbains de la capitale. Entre le 28 août 2010 et le 30 septembre 2010, 225 individus ont rempli le questionnaire, se familiarisant avec les terrains urbains de la capitale et partageant leurs opinions sur la nature et l'utilisation de ces terrains.

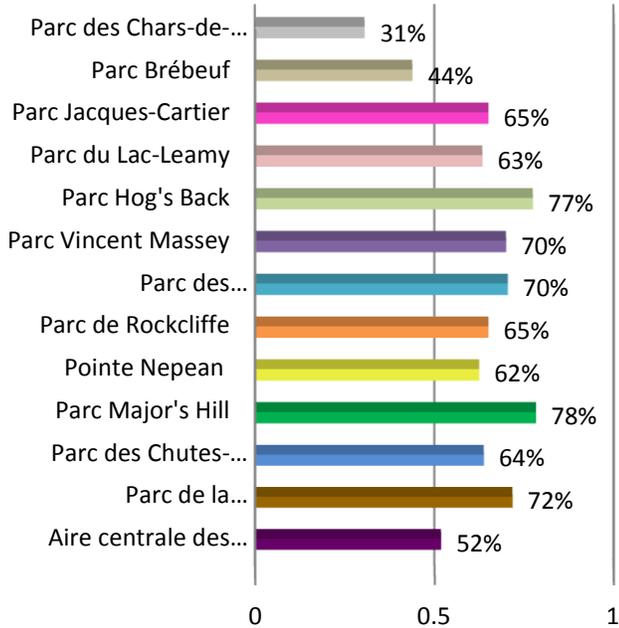
Thème 1 - L'ensemble des terrains urbains

Q1.1 Quels terrains urbains du gouvernement fédéral contribuent à améliorer votre qualité de vie?

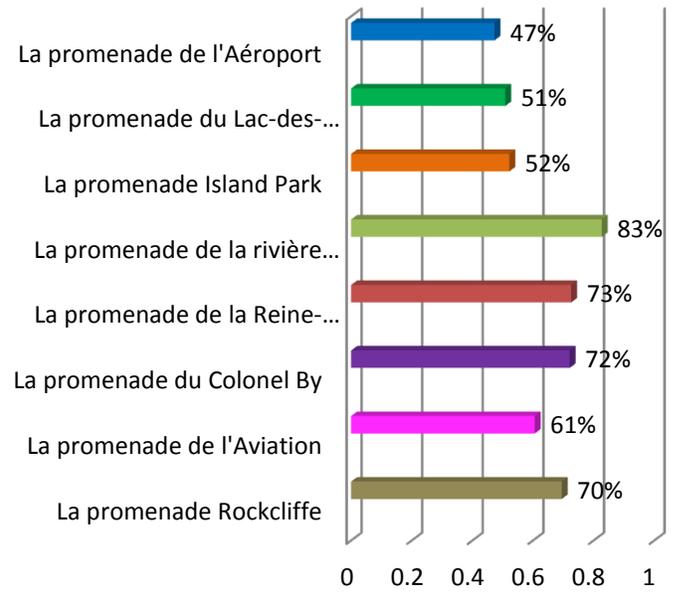
Les répondants ont choisi en premier lieu les sites tels le canal Rideau, les musées et la colline du parlement, des sites naturels en ville et ont identifié les parcs, promenades de la capitale et les autres sentiers récréatifs qu'ils fréquentaient.



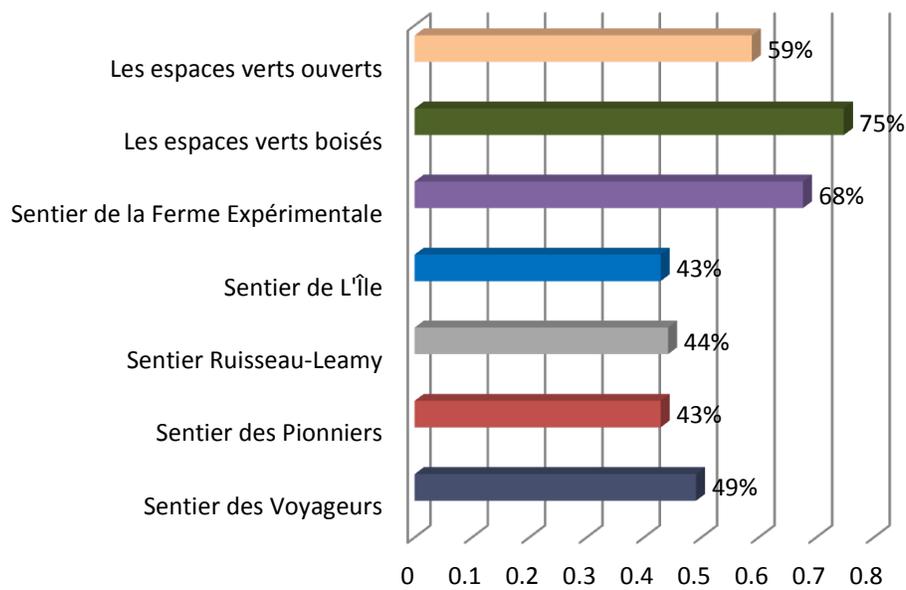
Parcs de la capitale



Promenades de la capitale

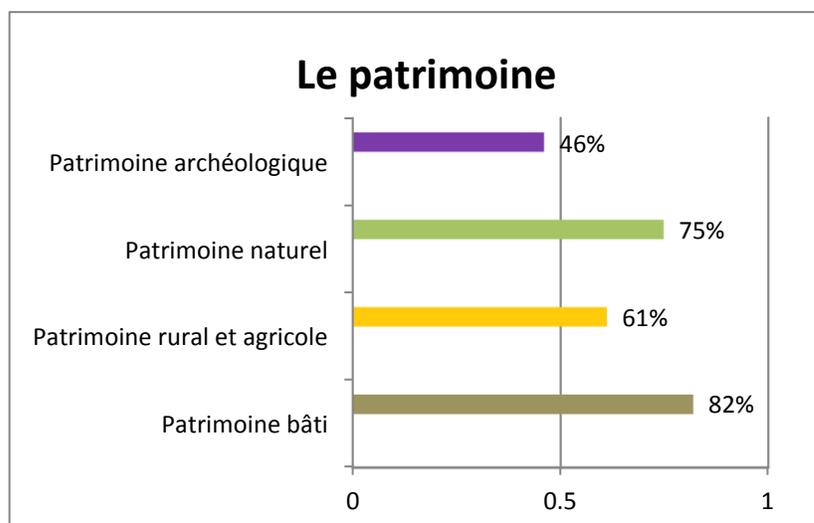
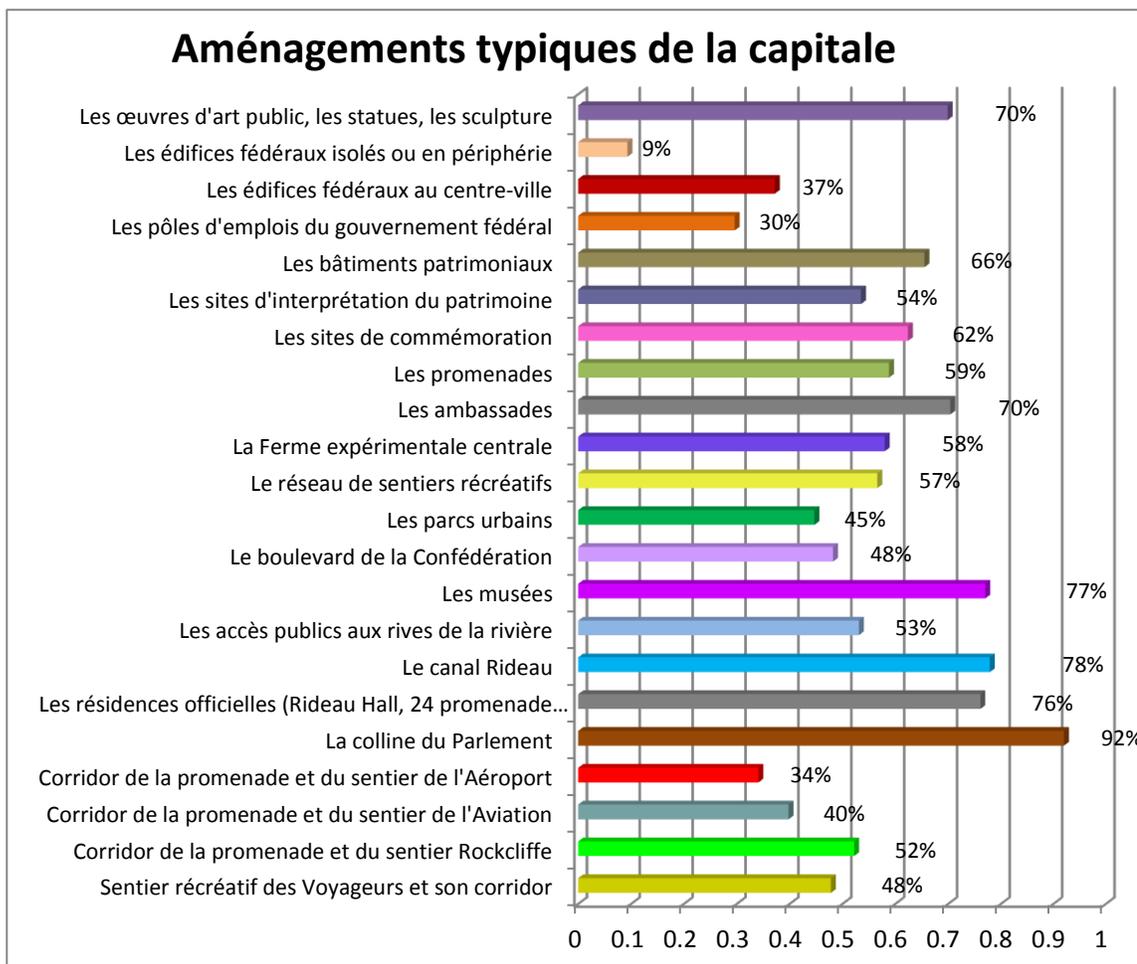


Sentiers récréatifs



Q1.2 Quels types d'aménagements ou de lieux permettent de croire que nous nous trouvons dans la capitale du Canada?

Sans surprise, la colline du Parlement trône parmi les choix offerts. Cependant, l'ensemble des sites énumérés obtiennent en général un fort appui, moindre pour les infrastructures d'emploi fédéral et pour certaines infrastructures plus périphériques.



Q1.3 Comment les terrains urbains pourraient-ils embellir davantage la capitale ou mieux refléter les valeurs des Canadiens?

Le thème se démarquant nettement parmi les réponses données est celui des espaces verts. La demande de services et d'activités sur les terrains, la mise en valeur de la culture, de l'histoire et du patrimoine et la qualité de l'entretien sont également des thèmes récurrents.

Thème 2 - L'environnement naturel

*Q2.1 Trouvez-vous que les milieux naturels du secteur urbain sont bien protégés?
Les opinions sont partagées (114 oui, 95 non).*

Les terrains mentionnés comme n'étant pas bien protégés étaient principalement des terrains à l'extérieur des limites des terrains urbains (notamment dans la ceinture de verdure) et autres n'appartenant pas à la CCN. En ce qui concerne ces terrains et ceux des terrains urbains, il était largement souhaité qu'ils soient préservés comme des terrains écologiques et/ou voués aux activités récréatives.

Q2.2 Pourquoi les milieux naturels dans votre collectivité sont-ils importants pour vous?

Il ressort des réponses qu'ils contribuent à la qualité de vie, surtout par les activités récréatives, mais aussi pour la relaxation, la paix, le silence et le sentiment de liberté et le contact facile avec un environnement naturel de qualité et sa beauté.

Q2.3 Avez-vous des suggestions pour améliorer les milieux naturels en zone urbaine?

Les suggestions portent souvent sur leur protection et préservation, sur la connectivité avec les voisinages, leur entretien et amélioration, les services et infrastructures de service et la mobilité durable.

Thème 3 - Les promenades panoramiques et les sentiers récréatifs

*Q3.1 Croyez-vous qu'il soit nécessaire de modifier l'usage des promenades à l'avenir?
Sinon, pourquoi?
Si oui, de quelle façon?*

Il est souhaité par certains qu'on y permette ou pas le passage de trains et d'en maintenir la beauté en limitant le trafic et le type de véhicules qui y sont permis. Il est également suggéré d'en faire davantage pour les cyclistes et pour favoriser les traverses piétonnes.

Q3.2 Qu'aimez-vous du réseau de sentiers récréatifs?

Le paysage et la nature, la longueur du réseau, l'accessibilité du réseau, l'accès au centre-ville et son utilité pour le transport actif font partie des principaux éléments mentionnés.

Que n'aimez-vous pas du réseau de sentiers récréatifs?

Les conflits en lien avec le partage entre types d'usagers et leur nombre, ainsi que le manque de connections entre les différents segments du réseau, sont les principales sources de mécontentement.

Thème 4 - Les pôles d'emplois sur les terrains urbains

Q4.1 Travaillez-vous dans un des pôles d'emplois de la capitale?

Un nombre restreint de répondants travaille dans un des pôles d'emplois de la capitale.

Q4.2 Quel avantage voyez-vous à travailler dans un pôle d'emplois?

Les principaux avantages mentionnés sont en lien avec l'accessibilité et la qualité de ces milieux de travail qui favorisent la collaboration et l'efficacité en ayant tout un ministère au même endroit par exemple et qui offrent souvent une proximité avec la nature.

Q4.3 Est-ce que les pôles d'emplois contribuent à projeter une image positive de la capitale?

Les opinions exprimées sont partagées. Pour les aspects positifs, la proximité de la nature et de l'espace permettant des activités récréatives est le principal thème soulevé. Pour les aspects négatifs, des considérations comme la laideur des immeubles, la trop grande quantité de voitures et le manque de verdure sont soulevées.

Q4.4 Quelles améliorations apporteriez-vous aux pôles d'emplois?

Les thèmes principaux soulevés sont l'intégration urbaine, l'intensification et la mixité d'usages; la connectivité durable; la qualité du design et l'augmentation de la verdure

Thème 5 - Les lieux de récréation, de manifestations publiques, de célébration et d'expression sur les terrains urbains

Q5.1 Quel parc de la capitale utilisez-vous?

Les plus utilisés par les répondants sont le parc de la Confédération, le parc Major's Hill et le parc Hog's Back.

Q5.2 Quelles améliorations apporteriez-vous à ce(s) parc(s)?

Les principales suggestions sont en lien avec leur conservation, l'offre de services, notamment de restauration, le support aux transports durables et l'augmentation de la verdure, dont la plantation d'arbres, ainsi que mieux entretenir les terrains.

Q5.3 Selon vous, des activités qui ne correspondent pas à l'image que doit refléter la capitale sont-elles pratiquées dans les grands parcs urbains?

Un nombre restreint de répondants est d'avis que des activités ne correspondant pas à l'image que doit refléter la capitale sont pratiquées dans les grands parcs urbains. La principale source d'insatisfaction est le bruit causé par un festival de musique aux plaines LeBreton.

Thème 6 - Les lieux culturels, symboliques et les paysages sur les terrains urbains

Q6.1 Quels éléments de la culture canadienne sont bien présentés dans la région de la capitale du Canada?

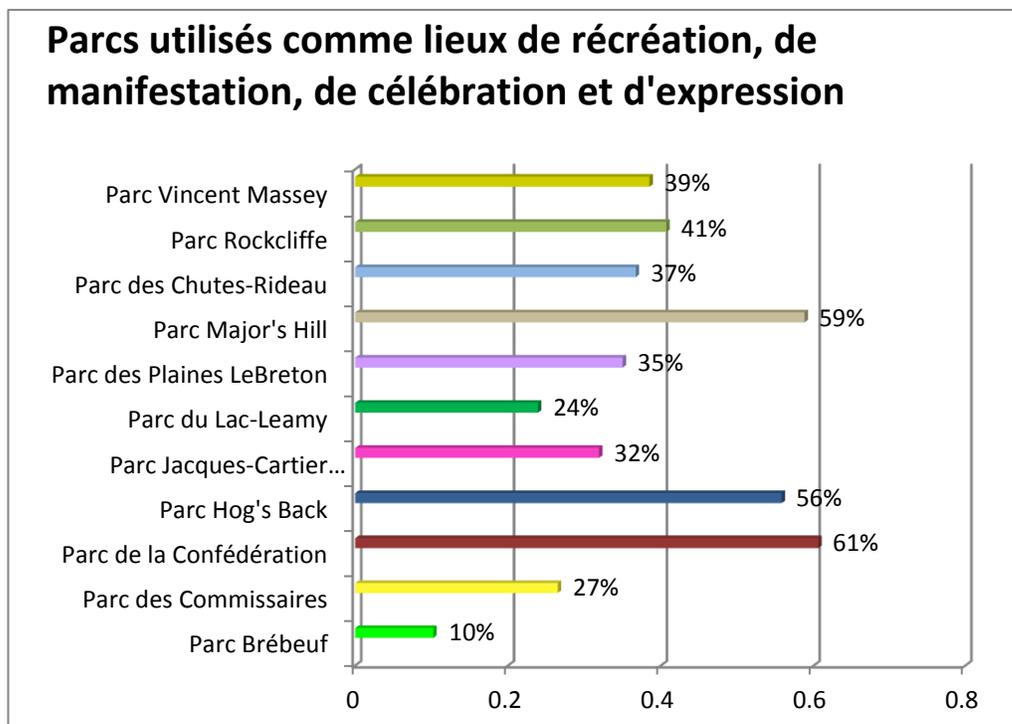
Les répondants ont mentionné plusieurs lieux qu'ils jugent représentatifs de la culture canadienne : le canal Rideau, le Parlement, la colline du Parlement, les institutions, les musées, les parcs urbains, la Ferme expérimentale centrale et les promenades. Sont également mentionnées; l'histoire, le patrimoine, l'occupation du territoire par les Français et les Britanniques, diverses formes d'art, des Canadiens marquants, la nature, le thème militaire, les premières nations, la diversité culturelle et les activités et événements.

Q6.2 Quels éléments de la culture canadienne pourraient être mieux exprimés dans la région de la capitale du Canada et comment?

Diverses formes d'art sont mentionnées par les répondants : musique de toutes les époques, architecture, arts visuels, danse, sculpture, poésie, et gastronomie. L'histoire, le patrimoine et l'interprétation de la nature, les espaces verts, les activités de plein air et l'eau, ainsi que les Premières nations sont également des thèmes récurrents.

Q6.3 Quels sont les terrains urbains qui devraient servir à l'expression de la culture canadienne?

Les suggestions sont nombreuses, surtout en lien avec les parcs, en particulier les plaines LeBreton, espaces verts et sentiers récréatifs.



Q6.4 Où aimeriez-vous voir plus d'art public pour le bénéfice de tous dans la région de la capitale ?

Parmi les endroits mentionnés, nommons le centre-ville, autour du canal Rideau, les parcs et les promenades.

Autres commentaires

Le Musée des Sciences et de la Technologie a soumis des commentaires en faveur de son déménagement. Il préfère un site en bordure de la rivière des Outaouais au cœur de la capitale.

L'association communautaire Westboro Beach souhaite être impliquée dans la préservation et la mise en valeur de Westboro Beach et des plaines Selby.

Conclusion

La Commission de la capitale nationale remercie les 225 répondants qui ont rempli le questionnaire. Leur contribution a alimenté le rapport sur le bilan de l'utilisation des terrains urbains.